

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. ALAIN CLOUTIER, président  
   Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire  
   Mme SYLVIE GIRARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET  
DE LIGNE À 315 Kv GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN  
PAR HYDRO-QUÉBEC**

**DEUXIÈME PARTIE**

**VOLUME 1**

Séance tenue le 13 novembre 2000, à 19 h  
Centre Jeunesse des Laurentides  
104, rue Vert-Pré  
Huberdeau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2000 ..... 1

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

LE PRÉSIDENT: ..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

APEHL :

ROBERT BOISSONNAULT, CLAUDE BRUNET ..... 4

CLUB DE PÊCHE ÉMILE :

MARC PROVOST ..... 10

MRC DES LAURENTIDES :

MAURICE GIROUX, PIERRE-YVES GUAY, RICHARD MORIN ..... 14

REPRISE DE LA SÉANCE ..... 30

FERME MONETTE :

JACQUES MONETTE ..... 30

ROSELINE HÉBERT-MORIN ..... 34

SOPABIC :

LOUIS AUGER ..... 34

JEAN-MARIE MORIN ..... 36

JEAN SABOURIN ..... 37

MUNICIPALITÉS DE PAROISSE DE SAINT-JOVITE ET D'ARUNDEL :

DAVID FLANNIGAN, MAURICE GIROUX, PIERRE-YVES GUAY ..... 39

FAMILLE CLÉMENT BROSSEAU :

LYNE BROSSEAU ..... 41

ROLF QUOSDORS, JEAN-MARIE NANTEL ..... 43

DROIT DE RECTIFICATION :

JEAN-MARIE ALARIE ..... 48

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames, messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique concernant le projet de ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé - Vignan par Hydro-Québec.

10 Mon nom est Alain Cloutier. Je préside toujours cette Commission d'enquête et d'audience publique. Je suis accompagné de madame Sylvie Girard, commissaire au BAPE, ainsi que par madame Catherine Chauvin, commissaire additionnelle au BAPE.

15 Je ne ferai pas lecture du mandat. Le mandat a été confié par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Paul Bégin, au président du BAPE, monsieur André Harvey. Le mandat comme tel est disponible auprès du personnel de la Commission à l'arrière de la salle. Ensemble, nous avons fait l'examen public de ce projet d'Hydro-Québec dans la première partie qui s'est déroulée entre le 10 et le 19 octobre dernier.

20 Je vous rappelle brièvement qu'en vertu des règles de procédure, le rapport sera remis au ministre, au plus tard le 10 février 2001 - donc, c'est un mandat limité à quatre mois maximal pour la Commission - et qu'à partir de ce dépôt au ministre, le ministre a soixante jours pour rendre public le rapport.

25 La Commission est accompagnée d'un certain nombre de personnes qui constituent l'équipe de la Commission. Tout d'abord, il y a madame Anne-Lyne Boutin qui est coordonnatrice du secrétariat, qui est à l'arrière. La Commission est également accompagnée de son équipe d'analystes, c'est-à-dire monsieur René Beaudet et madame Yolaine Labbé. Il y a également madame Louise Bourdages, qui est responsable des relations avec les citoyens ainsi que celles avec la presse. Enfin, madame Marie Anctil assiste le personnel de la Commission.

30 Au niveau de la logistique, celle-ci est assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration représenté par messieurs Daniel Moisan et Jean Métivier.

35 Enfin, la sténographe officielle est madame Lise Maisonneuve, qui prend en note tout ce qui est dit lors de l'audience, tout comme elle l'a fait dans la première partie de l'audience publique. Les verbatims, donc les transcriptions de ce qui est dit, sont disponibles dans les centres de consultation ainsi que sur le site Internet de la Commission.

40 Un rappel bref mais précis des objectifs. Une deuxième partie de l'audience, c'est de recevoir vos opinions sur le projet. Vous vous rappelez que dans la première partie, à de multiples occasions, on vous disait qu'on ne voulait pas entendre l'opinion à ce moment-là, on voulait l'entendre plus tard. Le \*plus tard+, c'est maintenant, c'est les séances qui auront lieu cette semaine, ici à Ripon, ainsi qu'à Gatineau.

45

Pour bien comprendre la procédure, il faut savoir que pour la Commission, ce qu'on fait, ce n'est pas le décompte de ceux qui sont pour, ceux qui sont contre. On ne fait pas un décompte de qui gagne au volume ni au nombre de présentations. Ce qui nous intéresse, c'est les arguments qui sont invoqués, donc: \*Je suis pour pour telle raison. Je suis contre pour telle

50

raison.+ C'est ce sur quoi s'attarde la Commission, ce sont les motifs que vous mentionnez.

Ainsi, il y a un mémoire qui ne sera pas présenté. Il y a des mémoires qui sont déposés à la Commission, qui ne sont pas présentés publiquement. Ils sont tout aussi considérés qu'un mémoire qui va être présenté, ce soir, demain soir et ailleurs pour la suite de la semaine.

55

À l'occasion, la Commission va se permettre quelques questions avec ceux qui ont présenté leur mémoire, tout simplement pour mieux comprendre qu'est-ce qu'il en est sur des points particuliers, précis des mémoires, de vos opinions.

60

Pour le déroulement, vous avez remarqué qu'il n'y aura pas de table de promoteur, pas plus que de table de personnes-ressources. Il n'y a qu'une table où vous êtes conviés à venir faire les présentations devant la Commission. Les inscriptions ont déjà eu lieu auprès du personnel de la Commission, madame Boutin, donc on vous appelle suivant l'ordre d'inscription.

65

On vous demande de procéder de la façon suivante. On l'avait dit dans la première partie de l'audience publique, on le redit encore une fois. Lorsque votre présentation, c'est une page, deux pages, trois pages, quelques pages, comme c'est le cas dans beaucoup de mémoires, on vous invite à nous en faire la lecture. Des fois c'est plus facile, surtout pour ceux qui pourraient être moins familiers avec les présentations publiques. On veut rendre ça le plus facile possible pour tout le monde. Donc, le plus facile, à l'expérience, on se rend compte que c'est peut-être d'en faire la lecture, tout simplement. Et c'est suivi, à l'occasion, de questions. Ce n'est pas à tous les coups qu'on pose des questions, ça va dépendre du mémoire, ce qui est dit dans le mémoire tout simplement.

70

75

Dans le cas des mémoires qui sont plus volumineux, il y en a certains qui sont plus volumineux, on vous demande de nous donner les éléments essentiels du mémoire. Dans l'aide-mémoire qu'on distribue, on indique de nous en faire un résumé. Donc, sachant qu'il y a une limite de temps qui est impartie, dans le cas des présentations qu'on fait cette semaine, on vous demande de vous contenir à l'intérieur d'une quinzaine de minutes, tout simplement.

80

Il faut bien comprendre que la limite du temps, c'est un peu comme la limite au nombre de questions dans la première partie. Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas que les gens posent des questions dans la première partie; au contraire, on met un temps limite pour permettre à tout le monde de s'exprimer. Sinon, on ne sera pas capable de céduer des audiences publiques, ça pourrait être sans fin dans certains cas. Donc, je dirais pour une raison particulièrement d'équité envers ceux qui veulent manifester publiquement leur opinion.

85

90 D'un autre côté, je vous rappelle que tous les mémoires sont lus et relus sans exception, qu'ils soient présentés devant la Commission ou non, qu'il soient simplement déposés. Ils sont lus et relus.

95 Ce pourquoi on limite le temps, dans le cas des mémoires qui sont plus longs également, c'est que, on vous l'a dit, l'objectif de la deuxième partie, c'est de communiquer à la Commission votre opinion. Donc, pour nous, une deuxième partie, ce n'est pas un lieu d'échange dans la salle ou plutôt, je dirais, de débat public. Cette partie-là, c'est la première partie qu'on a fait ici, il y a un mois maintenant.

100 Donc, ce sont les raisons pour lesquelles on va vous demander de vous contenir à l'intérieur du quinze minutes, tout simplement, d'autant plus qu'on a quand même, au dernier décompte, on aurait onze présentations ce soir. Donc, c'est aussi une raison, je dirais, purement de logistique.

105 À la fin de chaque séance, il y a un droit de rectification, on en a parlé aussi dans la première partie. Le droit de rectification des faits, c'est pour permettre aux personnes-ressources particulièrement ou au promoteur également de faire part à la Commission de certaines corrections sur des faits invoqués à l'intérieur des mémoires. Ce n'est pas pour corriger, d'aucune façon, ce n'est pas pour corriger une opinion sur le projet. Donc, c'est plus sur des faits qui sont invoqués à l'appui de votre opinion.

110 Je rappelle également qu'il y a un site Internet de la Commission, sur lequel il va être possible de trouver les mémoires qui auront été déposés à la Commission, mais de façon numérique aussi pour ceux qui voudront consulter ailleurs que dans un centre de consultation les mémoires des autres participants.

115 On va continuer à exiger qu'on puisse procéder de façon courtoise et respectueuse. Je vous rappelle que tout exercice démocratique, qui permet d'émettre une opinion sur un sujet, doit aussi avoir comme prémisse d'accepter que d'autres puissent avoir une opinion qui est différente, voire même contradictoire. Ce n'est pas un débat contradictoire qu'on fait mais, par contre, on permet à tout le monde d'émettre leur opinion et tout le monde a le droit de s'inscrire  
120 en faveur ou en défaveur, un comme l'autre.

125 J'indique encore une fois que la Commission, à cette étape-ci, la Commission est neutre et va agir de façon neutre encore. Ce n'est pas toujours facile, on peut faire toutes sortes d'interprétations, sauf que c'est notre rôle, puis on y tient et on va continuer à le faire encore. La Commission ne sera pas neutre dans son rapport, février 2001. Maintenant, la Commission est neutre. Et on veut que vous compreniez que par nos questions sur les mémoires, ce n'est pas une indication d'une orientation de la Commission. Ça signifie tout simplement que la Commission veut comprendre comme il faut ce qui lui est présenté, point, à la ligne. C'est aussi simple que ça.

130

Enfin, la recherche de la Commission, c'est celle de trouver des arguments, trouver des motifs, les comprendre globalement. C'est ça l'exercice qu'on fait ce soir et demain soir, ici à Huberdeau.

135 Nous allons inviter immédiatement les premiers participants, qui sont les représentants de l'Association pour la protection de l'environnement d'Huberdeau - lac à la Loutre. Bonsoir, messieurs!

**ROBERT BOISSONNAULT :**

140

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

145

On va vous prier de vous identifier, dans un premier temps.

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

150

Robert Boissonnault.

**M. CLAUDE BRUNET :**

Claude Brunet.

155

**LE PRÉSIDENT :**

160 Je vous indique immédiatement, pour le bénéfice de la salle, que vous avez fait une demande particulière auprès de la Commission compte tenu du temps, vous avez demandé d'avoir un temps supplémentaire. De façon très précise, la Commission veut s'assurer que ce soit bien compris. Nous avons accepté un temps limite maximal de trente minutes pour des raisons très précises.

165 Tout d'abord, c'était compte tenu de votre mémoire, les gens pourront le consulter, ceux qui ne faisaient pas partie de votre groupe, particulièrement du nombre élevé de signataires, et du fait qu'on comprend que vous acceptiez que ça ne dépasse pas, que vous allez le produire en dedans de trente minutes. Je pense que vous avez compris les règles, les règles s'appliquent à tout le monde.

170 Ce qu'on veut, c'est d'avoir l'essentiel de votre mémoire, même s'il est volumineux, de nous donner l'essentiel du mémoire. Les gens vont pouvoir le consulter. Est-ce que c'est clair pour vous?

**M. CLAUDE BRUNET :**

175 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

180 Nous vous écoutons.

**M. CLAUDE BRUNET :**

185 Bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires! Nous présentons ce mémoire au nom de l'APEHL, l'Association pour la protection de l'environnement d'Huberdeau et du Lac à la Loutre, qui compte actuellement 347 membres.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

190 Vous vous rappelez, monsieur Riva a dit que le poste Vignan serait opérationnel aussitôt qu'il y aurait un bris entre la ligne Chénier - Vignan grâce à un dispositif à cet effet. Et on a mis de l'avant également le grand délai, dans le cas d'une interconnexion avec l'Outaouais, le grand délai qui s'imposerait. Or, à notre avis, il n'y a aucune raison que le dispositif prévu pour le  
195 poste de Vignan n'existe pas au poste Outaouais, ce qui réduirait d'autant le délai de mise en fonction du dispositif de contournement du poste Outaouais.

(L'INTERVENANT CONTINUE LA LECTURE DU MÉMOIRE)

200 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

205 Tout d'abord, vous avez un certain nombre de demandes qui sont adressées à la Commission. Je voudrais vous indiquer, pour votre gouverne ainsi que celle d'autres présentations de mémoires où il y a d'autres demandes d'adressées à la Commission, que, pour l'instant, la Commission en prend connaissance et qu'elle va les introduire lors de ses délibérations à savoir lesquelles elle retient, que ce soit au niveau des experts, que ce soit au  
210 niveau de certaines vérifications auprès d'Hydro-Québec également. Donc, c'est au moment où on va analyser le dossier en profondeur qu'on va vous répondre, c'est-à-dire à partir de la semaine prochaine, tout simplement.

215 Vous avez référé à une pétition à deux endroits dans votre mémoire, en indiquant qu'elle était pour être déposée ce soir. Vous nous avez dit qu'il y avait au-delà de 1 000 signataires.

**M. CLAUDE BRUNET :**

1 051.

220 **M. ROBERT BOISSONNAULT :**

1 031 signatures.

225 **LE PRÉSIDENT :**

Le chiffre officiel, c'est 1 031?

230 **M. CLAUDE BRUNET :**

Oui.

235 **M. ROBERT BOISSONNAULT :**

Il y en a d'autres, mais on ne les a pas incluses parce qu'elles sont...

235

**M. CLAUDE BRUNET :**

Elles ont toutes été révisées, puis on a éliminé des noms qui doublaient.

240 **M. ROBERT BOISSONNAULT :**

Qui revenaient deux fois.

245 **LE PRÉSIDENT :**

Avant même de voir le document, est-ce que ce serait possible de savoir si ça a été recueilli dans la région ou également à l'extérieur de la région?

250 **M. ROBERT BOISSONNAULT :**

Essentiellement dans la région, monsieur le président. C'est pour ça que j'en suis resté au 1 031 parce que certaines avaient été recueillies à l'intérieur d'une revue. Donc, ça venait d'un peu partout. Donc, je ne les ai pas comptées. Mais c'est essentiellement dans la région de  
255 Huberdeau, Amherst, essentiellement Huberdeau et Amherst.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est surtout des résidants ou si vous avez également des villégiateurs? Je  
260 me demandais la question, compte tenu des temps où vous les avez recueillies.

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

C'est surtout des résidants, parce que les villégiateurs à Huberdeau comptent pour très  
265 peu. Il y a très peu de villégiateurs à Huberdeau. Étant donné que le lac est très peu développé, une grande partie ou les trois quarts du lac sont la propriété maintenant de monsieur Goss et également la propriété des Frères. Autrefois, il n'y avait aucune construction.

Donc, oui, il y a des villégiateurs, mais monsieur le maire pourrait nous dire davantage  
270 le pourcentage des villégiateurs versus résidants permanents.

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être une dernière question pour ma part. Vous avez référé au fait que vous avez  
275 créé - je n'ai peut-être pas les bon termes, corrigez-moi si je me trompe - mais du mouvement de votre association, vous êtes passés également à une Coalition du bouclier Laurentien, qui regroupe un certain nombre de municipalités, vous les avez nommées, certains organismes également et des associations de lacs. Pouvez-vous nous indiquer si, au niveau de la coalition, vous conservez les mêmes objectifs ou s'il y a des objectifs différents de ceux de votre  
280 association?

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

Ce sont les mêmes objectifs, s'opposer à la ligne Grand-Brûlé - Vignan, dans la mesure  
285 où il y a une alternative valable.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'était d'élargir la portée de...  
290

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

C'est exactement ça. On se sentait petit village gaulois.

295

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Brunet.

300

**M. CLAUDE BRUNET :**

Mais dans le fond, la coalition est née par des contacts à gauche et à droite en contactant les gens mais, au départ, il y avait eu le dépôt du mémoire de la MRC à L'Ange-Gardien en mai 2000. C'est suite à ça, suite aux recommandations, aussi à la réunion du 15 juin, la fameuse réunion du 15 juin, que l'Association est née. Mais tout ça mis ensemble a fait qu'on s'est dit, le phénomène \*pas dans ma cour+, on dit: \*Ça ne sert à rien de le tasser.+ Donc, on a fait des contacts à droite et à gauche et on partage essentiellement les mêmes objectifs.

305

310

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Des questions de ma collègue, madame Chauvin.

315

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Dans votre mémoire, vous parlez du fait que la région commence à sentir les retombées économiques du développement du secteur de Tremblant, puis vous parlez aussi de la richesse faunique du territoire qui serait traversé dans Huberdeau par la ligne proposée par Hydro-Québec. Vous parlez des batraciens, des truites, du fait que les terrains sont très accidentés, puis qu'il y aurait beaucoup de traversées de routes, de lacs et de rivières.

320

325

Je ne sais pas si vous pourriez apporter des précisions sur ces deux éléments-là. C'est-à-dire, comment vous ressentez l'impact du développement récréo-touristique à Tremblant dans votre région puis par rapport, par exemple, au corridor de ligne existante à 735 kV qui est dans le même genre de relief et de terrain, est-ce que vous avez des exemples d'impacts négatifs sur l'environnement depuis qu'elle a été construite.

330

**M. ROBERT BOISSONNAULT :**

Alors, dans un premier temps, oui, effectivement, il y a de plus en plus de gens qui travaillent à Tremblant, qui viennent chercher des domiciles ici, compte tenu de la hausse, entre autres, des prix très élevés à Saint-Jovite, d'une part. D'autre part, comme je vous ai mentionné, il y a des projets de développement et on ne croit pas que la strangulation de la

335 région par deux lignes de 735 ou une ligne de 735 puis une ligne de 315 sont des facteurs propices.

Quant à l'inventaire de la faune, on parlait non seulement pour Huberdeau mais pour l'ensemble du tracé. Ça, c'est très clair.

340

Est-ce qu'on a des exemples, pour la ligne de 735 kV, de problèmes qui auraient été causés à l'environnement? Écoutez, je m'avance sur des oeufs parce que j'aurais voulu consulter la cause qui avait été passée mais, effectivement, il y a quelqu'un qui avait une pisciculture ici, dont tous les poissons ont été exterminés. La ligne était juste un petit peu en amont de son terrain.

345

Cette personne, monsieur Alarie, a perdu en Cour. Je ne sais pas pourquoi il a perdu en Cour. Est-ce que c'est à la lumière des études que Hydro-Québec a déposées, contestées par monsieur Paquette ici, étant donné qu'ils ont dit: \*Comme on fait les choses dans les normes, en principe, ça ne peut pas être eux qui ont été la cause ou l'origine de ce problème.+ Donc, ça, c'est un fait effectivement qui est connu dans la région.

350

Est-ce que ça répond à vos questions ou il y a peut-être d'autres éléments?

355

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

De façon générale, oui, mais je me demandais, par exemple, si, de mémoire, vous vous souvenez d'entretien du corridor de ligne à 735 kV. On parle aussi de l'impact de l'ouverture du territoire, donc l'usage de l'emprise par différents utilisateurs. Je ne sais pas si vous avez des exemples particuliers ou...

360

**M. CLAUDE BRUNET :**

On peut parler d'anciens propriétaires, de terriens qui ont eu la ligne qui est passée chez eux. Ils ne sont pas même pas capables de léguer à leurs propres enfants. Ça, c'est très courant dans la région. C'est très frustrant aussi, surtout qu'il y en a qui voient la possibilité d'avoir la ligne passer sur un deuxième ou troisième terrain dont ils possèdent. Ils ont déjà été dépossédés une première fois.

365

Au niveau de la venue de nouveaux résidants qui pourraient venir de Tremblant, de la région Tremblant - Saint-Jovite, effectivement, ils viennent ici un petit peu comme on irait en banlieue de la Ville de Montréal pour retrouver paix et tranquillité. Effectivement, ça va avoir des conséquences très néfastes à ce niveau-là, pour tant soit peu que la région a déjà peu de villégiateurs. Là, c'est des résidants permanents.

370

375

On parlait d'équilibre aussi démographique. Dans un village comme Huberdeau où le nombre est quand même très restreint, il y a des services essentiels à maintenir dans une ville et si ça va en décroissance à cause de -- ça aussi, ça rentre. Parce qu'il n'y a pas juste Huberdeau

là-dedans, il y a tous les autres villages qui sont exactement dans le même panier. C'est un  
380 petit peu ça aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Brunet, monsieur Boissonnault, nous vous remercions.

**M. CLAUDE BRUNET :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Nous invitons maintenant le représentant du Club de Pêche Émile. Bonsoir, monsieur!

**M. MARC PROVOST :**

Bonsoir! Alors, monsieur le président, mesdames les commissaires, je représente un  
395 groupe d'une vingtaine de familles avoisinant le lac Coursolle.

**LE PRÉSIDENT :**

Et vous êtes monsieur Marc Provost?

**M. MARC PROVOST :**

Je suis Marc Provost. Et nous vous remercions ainsi que le BAPE de nous donner  
405 l'opportunité de s'exprimer sur le projet de la ligne électrique Grand-Brûlé - Vignan. Je vais tenter  
d'être bref. Mon intervention va porter sur trois volets.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

Nous demandons de déplacer un pylône près du lac Coursolle d'environ 300 mètres afin  
410 de réduire l'impact visuel pour les 25 familles avoisinant le lac Coursolle. Alors, je vais  
commencer avec le premier volet: la non-nécessité du projet Grand-Brûlé - Vignan.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

Travaillant moi-même dans le domaine du placement, je peux vous assurer qu'au cours  
des deux dernières années, les titres publics d'électricité aux États-Unis ont connu des  
performances incroyables, des 500 % de rendement. La raison, il y a une pénurie d'électricité  
420 aux États-Unis, ce qui entraîne naturellement pour Hydro-Québec des profits fort attrayants  
parce qu'ils peuvent vendre leur électricité à des niveaux très élevés. Le problème, c'est

qu'Hydro-Québec a oublié que son mandat prioritaire n'est pas de faire des profits de plus en plus, mais plutôt d'assurer un approvisionnement en électricité aux Québécois.

425 De plus, ce projet Grand-Brûlé - Vignan aura des effets négatifs importants sur l'environnement.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

430 On peut très bien voir sur l'acétate l'espèce de \*V+ qui est formé par le triangle A-G-C plutôt que la ligne droite A-C. La distance la plus courte entre deux points, c'est une ligne droite. Pourquoi faire un long détour et former un \*V+? La seule raison logique mais non valable que j'ai pu trouver afin d'expliquer ce détour, c'est que le tracé A-G-C en forme de \*V+ permet de longer les limites frontalières des deux MRC Papineau et des Laurentides. On peut voir sur la  
435 carte en pointillé, une espèce de... juste en dessous de la ligne du \*V+, on voit très très bien, en remontant vers la gauche, qu'on suit tout simplement les limites frontalières. Et on a fait ça pour ne pas pénaliser trop une MRC par rapport à l'autre.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

440 L'acétate que vous avez là, ce n'est pas très clair, ce serait mieux si c'était en couleur mais, malheureusement, on n'avait pas ce qu'il fallait. Du côté gauche, si on regarde la ligne de ce point-là, ça, c'est exactement le pylône en question qu'on demande de bouger d'à peu près 300 mètres. La ligne qui est tracée, qui va du côté droit au côté gauche, s'il y avait de la  
445 couleur, on verrait que d'après Hydro-Québec, effectivement c'est un pylône qui va être vu entièrement, alors que les autres pylônes on a réussi à les faire passer de l'autre côté de la montagne qui est inhabitée.

450 Alors, nous, ce qu'on dit, c'est, après tous ces efforts, il serait très maladroit de laisser ce dernier pylône qui est dans la vallée, et à partir du lac on verrait un pylône en plein milieu de la vallée, alors que si on le tassait de 300 mètres, on réglerait le problème.

455 Les terrains avoisinants, où nous suggérons de déplacer de 300 mètres le fameux pylône, sont inhabités et appartiennent au gouvernement. Il n'y a donc pas de problème.

En conclusion de ce troisième volet, il serait important de déplacer le pylône afin de limiter les effets néfastes de ce projet pour les 25 familles du lac Coursolle.

460 Alors, le pylône en question, c'est ce pylône-ci. Vous voyez la montagne ici. Alors, on traverse la montagne et on s'en vient dans la vallée, ici, et c'est ce pylône-là qui va être nettement visible, d'après Hydro et d'après nous. Et nous, ce qu'on dit, c'est, ici, c'est une région, ce sont les terres de la Couronne et il n'y a pas personne qui habite là. Alors, on dit: pourquoi ne pas passer là et venir faire un point de jonction, au lieu de faire ça comme ça? De toute façon, on repart ici, on remonte ici. Alors, on dit: pourquoi faire ça?

465

On devrait plutôt mettre un pylône dans cette région. La montagne va continuer à cacher la vue du pylône et ça ne change absolument rien, on repart dans la direction... de toute façon, ça me paraît illogique de remonter comme ça, mais c'est actuellement le projet.

470

Alors, en conclusion générale, nous sommes d'avis que la ligne Grand-Brûlé - Vignan n'est pas nécessaire. Si le projet se poursuit quand même, il faut privilégier le tronçon A-C. Et si le tronçon A-G-C- est quand même retenu, il faudrait déplacer le dernier pylône de 300 mètres afin de réduire les effets visuels pour les habitants du lac Coursolle.

475

Merci de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

480

Monsieur Provost, est-ce que ça fait longtemps que les 20-25 familles sont installées autour du lac?

**M. MARC PROVOST :**

485

Je dirais qu'au cours des dernières années... ça fait longtemps, effectivement. Ça fait depuis - ce sont mes ancêtres - depuis 1860 à peu près qu'ils sont là. Mais au cours des dernières années, naturellement, les domiciles se construisent. Alors, on est rendu avec 25 maisons.

**LE PRÉSIDENT :**

490

On va vous demander également de déposer les acétates que vous avez présentées, qui ne sont pas dans votre mémoire, si c'était possible. La Commission apprécierait les avoir.

**M. MARC PROVOST :**

495

Aucun problème.

**LE PRÉSIDENT :**

500

Une question de ma collègue, madame Girard.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

505

Juste quelques petits éclaircissements. Concernant l'optimisation, en fait, du point du pylône dans le secteur de l'angle, le point \*G+, ce sont des optimisations, est-ce que vous avez déjà eu des discussions avec Hydro-Québec? Parce qu'il y a eu une optimisation dans ce secteur-là aussi à un moment donné.

**M. MARC PROVOST :**

510

Oui. Il y a eu une optimisation et nous, nos demandes ont été rencontrées à 50 %. Ce qu'on dit, c'est que le dernier pylône qui cause problème, comme on a mentionné, on aimerait juste le faire déplacer de 300 mètres. Par contre, Hydro-Québec, à ce moment-ci, étant donné que les plans ont été déposés, a un peu moins de bonne volonté, j'ai l'impression, au cours de mes discussions que j'ai eues, afin de vouloir rectifier le problème. C'est comme s'ils disaient: \*On a assez de problèmes comme ça, on ne veut plus rien bouger là.+

515

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

520

Est-ce qu'ils vous ont donné des objections d'ordre technique?

**M. MARC PROVOST :**

525

Ils m'ont donné toutes sortes d'objections. Et lorsque j'ai demandé: \*Est-ce que c'est quelque chose de faisable+, lors d'une rencontre que j'ai eue, ils ont: \*Oui, c'est faisable, mais ça demanderait des investissements additionnels et il y a des problèmes techniques. Il faudrait bouger un petit peu la ligne un petit peu plus loin+, etc., etc.

530

Alors, moi, je ne suis pas un expert là-dedans, mais tout ce que je sais, c'est que lorsqu'on a un problème, il y a différentes façons d'arriver pour résoudre le problème. Mais la volonté, actuellement, n'est pas suffisante du côté d'Hydro pour qu'on puisse essayer de le faire, parce qu'il n'y a personne qui leur impose de le faire.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

535

L'autre question. Quand vous faites référence dans votre mémoire aussi en conclusion générale sur le tronçon à privilégier, vous parlez du tronçon A-C, on comprend bien A-B-C?

**M. MARC PROVOST :**

540

Effectivement. Je dis A-C pour montrer qu'on part du point A et on va au point C, mais c'est A-B-C, effectivement.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

545

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

550 Une dernière interrogation, si vous permettez. Dans votre mémoire, à la page 5, vous parlez, parmi les impacts sur le lac Coursolle, des effets sur les poissons. Vous faites référence au lac Diane, qu'on a vu qui était plus élevé sur la montagne. Vous indiquez que vous avez des exemples passés qui illustrent combien l'écosystème est interrelié. À quoi vous faites référence?

555 **M. MARC PROVOST :**

Ce qui est arrivé, c'est qu'à un moment donné, il y a des gens qui sont allés pêcher au lac Diane et ils ont laissé des ménés. Et nous, dans le lac Coursolle, on n'avait pas de ménés dans notre lac et les ménés ont descendu. Les lacs sont reliés et, maintenant, on a des ménés dans notre lac, le lac Coursolle, et ça vient du lac Diane.

560 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Provost, nous vous remercions.

565

Nous invitons maintenant les représentants de la MRC des Laurentides. Bonsoir, messieurs! On va vous demander dans un premier temps de vous identifier et, par la suite, on va vous écouter pour la présentation de votre mémoire.

570 **M. MAURICE GIROUX :**

Parfait, merci, monsieur le président, mesdames les commissaires. À ma gauche, j'ai monsieur Pierre-Yves Guay, consultant en urbanisme pour la MRC des Laurentides; et monsieur Richard Morin, qui est l'urbaniste et l'aménagiste à la MRC des Laurentides; ainsi que moi-même, Maurice Giroux, préfet de la MRC des Laurentides et maire de la Municipalité de la paroisse Saint-Jovite.

575

Pour le bien de la cause, nous ne vous lirons pas le document de 82 pages qu'on vous a déposé. On a fait une synthèse, j'en ai une copie. Je ne sais pas si vous la désirez maintenant?

580

Alors, monsieur le président, mesdames les commissaires, la MRC des Laurentides remercie très sincèrement le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de lui donner l'opportunité d'exprimer à nouveau son avis sur le projet de la ligne 315 kilovolts Grand-Brûlé - Vignan.

585

Une région mobilisée par un consensus inébranlable. C'est à titre d'instance municipale régionale, représentant les 23 municipalités locales regroupées dans la MRC des Laurentides, qu'il nous fait plaisir de nous exprimer encore une fois sur ce projet comme nous l'avons déjà fait une première fois, en octobre 1998, lors des audiences tenues par le Comité Harvey; ensuite, en 1999, devant la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale; et en mai 2000, devant la Commission du BAPE mandatée pour enquêter sur le projet du poste de l'Outaouais.

590

595 Depuis près de 3 ans, la population et les milieux municipaux de la MRC des  
Laurentides furent fortement interpellés par le projet de la ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé -  
Vignan. Ce projet a généré une rare solidarité à l'échelle de notre région. Nous en sommes  
d'ailleurs assez fiers. Le présent mémoire expose cette position régionale, qui génère un  
consensus inébranlable au sein du milieu municipal laurentien et de sa population.

600 Mise en contexte de l'incident du grand verglas. De la crise du verglas qui toucha la  
région de l'Outaouais à partir du 8 janvier 2000, qui fut certes un événement très pénible pour la  
population résidante de cette région, il faut tout de même retenir que, premièrement, la  
production locale et d'autres sources d'appoint ont pu, peuvent et pourront toujours assurer 70 %  
- soit les 750 mégawatts sur les 1 050 mégawatts que consomme habituellement cette région -  
605 de la consommation électrique de la région et ce, avec un délai de réponse d'à peine 2 heures.

Un bris de cette envergure sur la ligne Chénier - Vignan requiert normalement un délai  
de 24 à 48 heures, avec les équipements actuels, pour le rétablissement complet de  
l'alimentation.

610 Troisièmement, seulement deux heures furent nécessaires pour dépanner 70 % de  
l'Outaouais, l'autre 30 % dut attendre la douzaine de jours nécessaire à la disponibilité d'équipes  
de dépannage mobilisées prioritairement en Montérégie et Montréal.

615 Selon Environnement Canada, le grand verglas fut un événement absolument isolé  
dans toute l'histoire des pluies verglaçantes depuis cinquante ans, dont l'envergure fut le double  
du pire verglas connu jusqu'alors. Cet événement ne s'inscrit aucunement dans une quelconque  
tendance et les probabilités d'une répétition d'une telle erreur de la nature sont extrêmement  
faibles.

620 Selon la Commission Nicolet, l'intervalle de récurrence d'un verglas comme celui de  
1998 serait d'un siècle. Il n'y a qu'une chance sur 100 que le même phénomène se reproduise  
l'année prochaine et de deux chances sur trois au cours du prochain siècle.

625 Même en considérant le risque jamais totalement nul d'un autre grand verglas, le recul  
temporel nous place aujourd'hui très loin de la situation d'urgence créée par l'atmosphère de  
crise de janvier 1998. L'urgence de la situation de crise étant aujourd'hui résolue, rien ne peut  
justifier l'investissement financier et environnemental colossal que représente la création de  
boucles multiples destinées à tripler le réseau existant.

630 La sécurisation par le bouclage. La stratégie de bouclage de l'Outaouais par Hydro-  
Québec comprend deux projets principaux de bouclage: d'abord, la construction du poste de  
l'Outaouais; ensuite, la construction de la ligne Grand-Brûlé - Vignan.

635 Donc, le poste de l'Outaouais, c'est une interconnexion fort utile. Ce premier projet  
comprenait la construction, aujourd'hui réalisée à L'Ange-Gardien, d'un porte temporaire de  
transformation de 315 à 230 kV relié au réseau ontarien par une ligne de 230 kV de 15

640 kilomètres. Ainsi, en cas de défaillance technique sur le réseau québécois, l'Outaouais peut dès maintenant être réalimenté avec de l'électricité en provenance du poste d'Hawthorne situé en banlieue d'Ottawa.

645 Cette interconnexion avec l'Ontario est opérationnelle depuis décembre 1998, mais n'a évidemment jamais été utilisée jusqu'à maintenant puisqu'aucune nouvelle situation d'urgence ne s'est encore présentée depuis le grand verglas de janvier 1998. Mais advenant l'hypothèse très peu probable qu'une telle urgence se reproduise, le poste temporaire pourrait dans un délai de 24 heures fournir 400 mégawatts supplémentaires aux 750 déjà disponibles dans les deux heures par la production locale et les sources d'appoint déjà utilisées lors du grand verglas.

650 Cette capacité de réapprovisionnement de 1 200 mégawatts en 24 heures est donc légèrement supérieure à la consommation régionale de pointe de 1 050 mégawatts. De plus, en cas de défaillance de l'une de ces sources palliatives, le poste MacLaren, lui-même interconnecté avec l'Ontario, pourrait fournir 400 mégawatts additionnels si ses propres clients corporatifs ne requièrent pas cette énergie.

655 Le poste temporaire de l'Outaouais sera bientôt remplacé par un poste permanent de manoeuvre, de transformation et d'interconnexion de 315 à 230 kilovolts. Comme l'a demandé le BAPE et tel qu'en a convenu Hydro-Québec, ce poste améliorera encore davantage la sécurité d'approvisionnement de l'Outaouais. En effet, le poste permanent pourra accomplir les mêmes opérations de dépannage que le poste temporaire, mais avec efficacité supérieure  
660 puisqu'il sera doté de convertisseurs automatiques et aura une puissance accrue de 400 à 1 250 mégawatts, ce qui dépasse l'ensemble de la consommation régionale.

665 De plus, l'interconnexion permanente avec l'Ontario s'ajoutera aux cinq autres interconnexions extraterritoriales d'Hydro-Québec avec les réseaux du Nouveau-Brunswick, de New-York, du Vermont et d'autres États de la Nouvelle-Angleterre, qui sécurisent déjà l'ensemble du réseau québécois en cas de défaillance majeure.

670 Étant donné que le poste de l'Outaouais comprendra des convertisseurs qui synchroniseront automatiquement les réseaux ontariens et québécois, la réalimentation de l'Outaouais serait instantanée dans le cas d'une panne affectant plusieurs régions du Québec.

675 Toutefois, dans le cas d'une panne limitée à l'Outaouais, la trop faible tension disponible du côté outaouais pourrait ne pas suffire à déclencher automatiquement les convertisseurs. Un délai maximal de 24 heures serait, à ce moment, nécessaire pour synchroniser manuellement les deux réseaux. Un accord de partenariat, un tant soit peu planifié, permettrait peut-être de réduire ce délai à trois ou quatre heures.

680 Toutefois, étant donné qu'Hydro-Québec est toujours en mesure, comme ce fut le cas lors du verglas, de trouver 750 mégawatts de dépannage dans la région, il serait facile de dégager les 62.5 mégawatts nécessaires au déclenchement automatique des convertisseurs et à l'importation instantanée des 1 250 mégawatts qui peuvent transiter par ce poste.

685 Cette énergie importée de l'Ontario s'ajoutant aux disponibilités régionales actuelles de 750 mégawatts, c'est donc plus de 2 000 mégawatts qui seront dorénavant disponibles pour dépanner l'Outaouais en cas d'incident majeur. Cette capacité de dépannage correspond donc au double de la totalité des besoins énergétiques.

690 Cette énorme capacité de dépannage sera donc bien suffisante pour satisfaire tous les besoins, à moins que l'Outaouais et les autres régions du Québec ne tombent toutes en panne simultanément et que la catastrophe soit d'une telle ampleur, que les cinq autres interconnexions avec l'étranger ne soient plus fonctionnelles.

695 Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles conviennent que le poste permanent de l'Outaouais améliorera significativement la sécurité offerte actuellement par le poste temporaire. Néanmoins, le promoteur s'entête contre toute attente à vouloir absolument passer à la deuxième étape de son projet de bouclage.

700 Sur la place publique, Hydro-Québec s'évertue à répéter que l'interconnexion avec les réseaux voisins constitue la stratégie la plus efficace et la moins coûteuse pour sécuriser l'alimentation électrique en diversifiant les sources d'approvisionnement. Cet avis est partagé, semble-t-il, par la Commission Nicolet et le BAPE. Et nous le partageons aussi. Dans le sud de l'Est du Québec, le réseau d'Hydro-Québec est déjà relié avec ceux du Nouveau-Brunswick, de New-York, du Vermont et de quelques autres États de la Nouvelle-Angleterre. Hydro-Québec prévoit d'ailleurs ajouter d'autres interconnexions afin de reconfigurer l'ensemble du réseau de façon sécuritaire d'ici 2019.

710 Mais pourquoi cette fameuse stratégie d'interconnexion, si elle est si viable pour le Québec, ne permettrait-elle pas de sécuriser suffisamment l'Outaouais, puisque la région serait ainsi associée à ce système composé de multiples réseaux interreliés? C'est à n'y rien comprendre.

715 La ligne Grand-Brûlé - Vignan, aussi futile qu'inutile. Le deuxième projet de bouclage est donc ce fameux projet de construction de la nouvelle ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé - Vignan. Selon Hydro-Québec, cette nouvelle ligne n'est absolument pas nécessaire à l'alimentation électrique de l'Outaouais. Elle ne serait justifiée que par la sécurisation de la région et c'est l'unique raison pour laquelle des budgets permettant sa construction ont été dégagés sans que les critères habituels de rentabilité ne soient considérés.

720 D'une longueur d'environ 152 kilomètres, cette ligne est destinée à relier le poste Grand-Brûlé au poste Vignan. Ainsi, s'il survenait un bris d'équipement sur l'actuelle ligne Chénier-Vignan, le poste Grand-Brûlé de Saint-Jovite pourrait remplacer le poste Chénier situé près de Mirabel et réalimenter instantanément le poste Vignan de Gatineau. Totalement inutile, la ligne Grand-Brûlé - Vignan protégerait le poste Vignan avec le poste Grand-Brûlé, alors que ce poste Vignan est déjà protégé par le poste de l'Outaouais.

725

730 Le seul véritable bénéfice de cette ligne serait simplement de réduire à 0 le délai de 24 heures nécessaire à la synchronisation manuelle du poste de l'Outaouais. Mais comme il fut déjà expliqué, ce délai maximum de 24 heures ne serait nécessaire que dans certaines conditions très particulières. Dans une large mesure, le délai maximal ne serait de 24 heures que si Hydro-Québec négligeait de prendre les mesures appropriées pour le réduire.

735 D'autre part, n'oublions pas que même sans le poste de l'Outaouais, l'expérience du grand verglas prouve que la capacité d'autodépannage de la région satisfait 70 % de besoins en moins de deux heures. Le fameux délai maximum de 24 heures ne concerne donc que l'autre 30 % de la consommation et ne serait requis que si les très improbables circonstances évoquées ci-haut sont mystérieusement réunies.

740 Le gros bon sens nous indique qu'une puissante interconnexion avec l'Ontario étant maintenant planifiée, il n'est plus nécessaire d'engouffrer des fonds publics et de saccager l'environnement, notamment par la traversée de la réserve faunique Papineau-Labelle, pour construire une deuxième boucle, aussi futile qu'inutile, avec la ligne Grand-Brûlé - Vignan.

745 La prétendue nécessité d'un axe distinct. Hydro-Québec tente aussi de justifier le projet Grand-Brûlé - Vignan par l'argument suivant: une nouvelle ligne empruntant un axe territorial distinct est nécessaire afin que les différentes lignes d'alimentation de l'Outaouais ne soient pas exposées simultanément aux risques d'une même région climatique.

750 Or, malgré tout l'argumentaire du promoteur développé sur cette prétendue nécessité de l'axe distinct, nous remarquons avec étonnement que l'éventuelle ligne Grand-Brûlé - Vignan ne suivra pas le parcours distinct montré sur les schémas de présentation à petite échelle confectionnés par le promoteur. En fait, la ligne Grand-Brûlé - Vignan et la section la plus fragile de la ligne Chénier - Vignan seraient plutôt situées très près l'une de l'autre. Elles sont mutuellement à moins de 5.6 kilomètres de distance, un peu à l'est du poste de l'Outaouais. Les deux lignes prennent ensuite vers l'ouest une tangente sur une distance de 19.5 kilomètres, se rejoignent et poursuivent ensemble le reste de leur parcours sur les derniers 15.5 kilomètres jusqu'au poste Vignan.

760 Évidemment, les deux lignes sont si proches l'une de l'autre sur les 35 kilomètres les plus fragiles de la vallée outaouaise, que tout phénomène météorologique qui affectera l'une des deux lignes affectera très certainement l'autre.

765 Donc, dans le cas de Grand-Brûlé - Vignan, la sécurité du transport de l'électricité y demeurera inchangée, puisque la ligne alternative Grand-Brûlé - Vignan empruntera le même parcours que la ligne Chénier - Vignan qu'elle doit précisément sécuriser. Mais pourquoi construire alors la ligne Grand-Brûlé - Vignan?

Un prétexte pour l'exportation d'énergie. Bien entendu, lorsqu'elle ne sera pas requise par une rarissime et mystérieuse opération de dépannage qui ne pourra pas être assumée par le poste de l'Outaouais ou la production locale, ce qui ne se produira fort probablement jamais, la

770 ligne Grand-Brûlé - Vignan ne restera pas inutilisée. Ce serait trop stupide. Grand-Brûlé -  
Vignan servira donc essentiellement à exporter de l'électricité sur un marché nord-américain  
déréglementé et dont les réseaux sont maintenant tous interconnectés les uns aux autres.  
Grand-Brûlé - Vignan serait donc une ligne d'exportation que le promoteur aura tenté de justifier  
en prenant prétexte d'un faux problème de sécurité en Outaouais et dans les Laurentides.

775  
780 Grand-Brûlé - Vignan, le pire de tous les tracés de ligne. Il est du ressort du BAPE de se  
prononcer non seulement sur la pertinence du projet en lui-même, mais aussi sur l'acceptabilité  
environnementale du choix du tracé retenu par Hydro-Québec. Notre mémoire fait état  
également de cet aspect du dossier et ce, même si nous rejetons avec énergie l'ensemble du  
projet Grand-Brûlé - Vignan.

785 Rappelons d'abord qu'Hydro-Québec débuta sa démarche de travail, le 6 mai 1998, en  
nous soumettant le seul corridor prévu dans le cadre du décret 86-98 pour ce projet de ligne, soit  
le corridor sud. Nous avons d'abord accordé notre appui au projet avec certaines réserves,  
malgré les inconvénients inévitables qu'il occasionnerait sur notre territoire.

790 Malheureusement, Hydro-Québec n'obtint pas le même appui au corridor sud de la part  
de la MRC de Papineau. Pour des raisons qui lui sont propres, la MRC de Papineau estima que  
le corridor sud générerait chez elle des impacts inacceptables. Elle lui préféra un autre corridor  
qu'elle avait elle-même élaboré, appelé le corridor nord. La MRC de Papineau demanda à  
Hydro-Québec qu'elle se limite à ce nouveau corridor pour élaborer le tracé de la ligne Grand-  
Brûlé - Vignan. La MRC de Papineau estima que seul le corridor nord était conforme à son  
schéma d'aménagement. Selon le Comité Harvey, la MRC évoqua la possibilité de refuser à  
Hydro-Québec tout avis de conformité pour un tracé dans le corridor sud. Hydro-Québec  
795 obtempéra aux demandes de la MRC de Papineau.

800 Le promoteur étudia donc des hypothèses de tracé dans les deux corridors: au nord, la  
variante aujourd'hui numérotée 1 dans le corridor imposé par la MRC de Papineau; et au sud, la  
variante aujourd'hui numérotée 3 et 4. La variante 2 ne viendra que beaucoup plus tard, en  
réponse à une recommandation du Comité Harvey.

805 Alors qu'Hydro-Québec avait déjà soutenu devant les deux MRC que la variante 3 ou 4  
du corridor sud constituait le meilleur choix environnemental, l'entreprise soutiendra ensuite  
dans son étude de répercussions environnementales déposée devant le Comité Harvey que le  
meilleur choix est plutôt la variante 1 tracée dans le corridor nord suggéré par la MRC de  
Papineau, mais non désigné initialement dans le cadre du décret 86-98.

810 Aujourd'hui, nouveau retournement de situation. Devant cette Commission du BAPE,  
Hydro-Québec soutient plutôt que c'est la nouvelle variante 2 qui est la meilleure. Évidemment,  
elle fut également tracée dans le corridor nord choisi par la MRC de Papineau. Il s'agit, en fait,  
d'une modification de la variante 1.

815 Un choix de tracé préjudiciable aux Laurentides. Toutefois, ne nous méprenons pas sur cette apparente amélioration. En effet, si cette variante 2 est bel et bien la variante dite retenue par Hydro-Québec, elle ne constitue pas ce qu'Hydro-Québec appelle le tracé retenu. Oh! surprise, le tracé retenu est peut-être basé sur la variante 2, mais après qu'elle ait été considérablement modifiée par certaines suggestions et requêtes provenant essentiellement de l'Outaouais. C'est ce que le promoteur appelle vertueusement une optimisation.

820 Il y eut ainsi deux opérations d'optimisation, en mars et en septembre 2000, soit après la réalisation de l'étude d'impact du promoteur. Résultat, le parcours laurentien de 13 kilomètres effectué par la variante 2 fut d'abord augmenté à 23 kilomètres et ensuite à 27 kilomètres avec le tracé finalement retenu en septembre dernier. Méchante optimisation et ce, au détriment des deux secteurs plus particulièrement touchés par les optimisations de dernière heure, soit le chemin de Vendée à Amherst et la zone de villégiature du lac à la Loutre, lac Maillé à Huberdeau.

830 Le problème de la réserve faunique. Comme nous le répéterons sans relâche, le tracé retenu par le promoteur est le pire choix parce qu'il traverse également la réserve faunique de Papineau-Labelle sur une distance considérable de 26.5 kilomètres. Bien que la réserve soit située dans la MRC de Papineau, nous croyons opportun de militer en faveur de sa protection puisqu'il s'agit d'un bien public provincial, de rayonnement national, voire international. Bien entendu, une telle vocation environnementale est difficilement compatible avec la construction, l'entretien et la présence d'une ligne à 315 kilovolts.

835 La Société de la faune et des parcs du Québec, soit la FAPAQ, rappelle aussi avec raison que cette réserve est accessible à la moitié de la population québécoise en moins de 90 minutes de route et qu'à ce titre, elle mérite un meilleur sort que celui que lui réserve l'étude d'impact d'Hydro-Québec.

840 La MRC des Laurentides se rallie entièrement à l'avis déjà exprimé par la FAPAQ, qui estime aussi qu'en traversant impunément la réserve faunique, le tracé retenu est le pire choix de variante pour les espèces fauniques, aquatiques, végétales et leurs habitats.

845 Une révélation de l'étude d'impact: le pire tracé est retenu. L'étude d'impact sur l'environnement du projet Grand-Brûlé - Vignan déposée par Hydro-Québec devant la présente Commission du BAPE est pour le moins surprenante. La méthode ligne et poste d'Hydro-Québec a été cette fois appliquée rigoureusement.

850 Donc, l'étude d'impact d'Hydro-Québec démontre que la variante 3 est indiscutablement, pour tous les milieux et selon les critères, la variante de moindre impact environnemental qui devrait normalement correspondre au tracé retenu. Quant à la variante 2, l'étude du promoteur démontre qu'il s'agit de la pire ou, dans le meilleur des cas, de l'avant-dernière de toutes les variantes examinées.

855

860 Mais coup de théâtre méthodologique, Hydro-Québec ne retient pas le résultat de sa propre étude en faveur de la variante 3 et déclare plutôt retenir la variante 2 comme tracé préférentiel. Du jamais vu. Mais pourquoi Hydro-Québec renie-t-elle ainsi ses propres résultats scientifiques? Hydro-Québec répond candidement que c'est parce que la variante 3 a été rejetée catégoriquement par la MRC de Papineau.

865 En fait, c'est la question de la conformité au schéma révisé de la MRC de Papineau qui semble avoir été l'argument discriminant employé par Hydro-Québec tout au long de son processus d'évaluation des impacts amorcé depuis 1988 et ce, jusque plus récemment l'optimisation de septembre 2000.

870 D'autre part, en quoi le projet de la ligne Grand-Brûlé - Vignan pourrait-il s'avérer conforme au schéma révisé de la MRC des Laurentides qui est récemment entré en vigueur le 29 juin 2000? Ce schéma émet notamment des objectifs et critères spécifiques relatifs à l'implantation des lignes de transport d'énergie électrique. Il appert qu'en première analyse, le projet de la ligne Grand-Brûlé - Vignan performe plutôt mal par rapport aux objectifs du schéma révisé.

875 La position régionale des Laurentides. À la lumière de tous ces faits et tout bien considéré, notre position est donc la suivante. Considérant les risques très minimes en Outaouais et dans les Laurentides de la répétition d'une catastrophe naturelle de l'ampleur du grand verglas de janvier 1998, l'implantation du poste permanent de l'Outaouais et la consolidation de l'interconnexion complètent la sécurisation du réseau au-delà du maximum nécessaire, dépassant même la consommation totale de la région. Même en supposant les  
880 circonstances les plus difficiles et les plus improbables, l'alimentation serait complètement rétablie en moins de 2 à 24 heures. Il est donc évident que les installations de bouclage du poste de l'Outaouais sont amplement suffisantes.

885 L'incontestable avantage de ce bouclage par l'interconnexion avec l'Ontario est donc qu'il permet d'éviter la construction de l'inutile, futile ligne Grand-Brûlé - Vignan, le coût élevé de construction et d'entretien, ainsi que les dommages environnementaux absolument inadmissibles que provoqueraient les 152 kilomètres de son parcours.

890 Le tracé retenu pour cette ligne est, à tous les égards, le pire tracé envisageable, comme le démontrent indiscutablement les conclusions de l'étude d'impact déposée par le promoteur.

895 La construction de la ligne Grand-Brûlé - Vignan est donc plus déraisonnable que jamais, considérant, premièrement, le trop faible bénéfice collectif à retirer d'une amélioration si peu significative d'une sécurité d'approvisionnement désormais excellente; deuxièmement, les très nombreux et importants impacts environnementaux prévisibles; et troisièmement, les coûts élevés de construction et d'entretien.

900 Mais si les autorités publiques jugent néanmoins nécessaire d'améliorer encore  
davantage la sécurité de l'alimentation électrique en Outaouais, Hydro-Québec devrait envisager  
sérieusement les alternatives de production, de consommation, de prévention et de dépannage  
que nous lui suggérons de concert avec d'autres intervenants. Les alternatives de sécurisation  
en alimentation électrique de la région de l'Outaouais pourraient être implantées de façon  
905 indépendante et/ou en complémentarité avec le nouveau poste permanent de l'Outaouais.

Nous vous remercions, monsieur le président et mesdames les commissaires, de la  
longue attention que vous nous avez apportée.

**LE PRÉSIDENT :**

910 Monsieur le préfet, vous allez nous permettre certains éclaircissements pour mieux  
comprendre votre position. Puis on rappelle que vous avez quand même au-delà de soixante-  
quinze pages de texte comme tel et d'arguments. Vous les avez résumés, il y en a d'autres  
aussi à l'intérieur de votre mémoire.

915 À commencer par des questions de mes collègues. Madame Chauvin.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

920

J'aurais une question qui est plus d'ordre d'intérêt général que bien bien spécifique à la ligne Grand-Brûlé - Vignan, puis d'intérêt général dans le sens de l'alimentation en électricité en situation d'urgence dans les Laurentides. C'est-à-dire que suite au verglas de 98 et de l'ampleur du phénomène, il y a eu beaucoup de travaux sur comment est-ce que les municipalités, les

925

MRC peuvent mieux s'organiser et se préparer à un événement où il y aurait perte d'alimentation en électricité prolongée.

Tout à l'heure, on a parlé aussi du développement dans la région du Mont Tremblant. Je pense que l'alimentation électrique de cette région-là provient du poste Grand-Brûlé. Je ne

930

sais pas s'il y a eu des modifications au réseau électrique suite à la croissance dans ce pôle récréo-touristique. Je ne sais pas si vous avez des commentaires généraux sur la façon dont la MRC se serait préparée de concert avec ses municipalités advenant une perte d'alimentation électrique prolongée.

935

**M. MAURICE GIROUX :**

Si je peux m'exprimer dans ce sens, les problèmes que nous avons vécus, nous, lors du verglas - les problèmes ne sont pas aussi flagrants que l'Outaouais a pu vivre - les problèmes étaient surtout au niveau des municipalités où les arbres, le bris des branches ont

940

tombé sur les lignes. Or, ce n'est pas les lignes de transport qui ont fait défaut chez nous, c'est surtout les lignes internes, locales.

Pour ce qui est du développement de la station, c'est sûr qu'avec le développement de la phase 3 d'Intrawest, il va y avoir des ajustements à faire au niveau hydroélectrique pour

945

alimenter le versant nord et le versant soleil. C'est évident. Je crois qu'il y a déjà des travaux ou des plans qui sont déjà en train de se préparer pour la production. Maintenant, le projet n'est pas débuté encore sur le versant soleil ni le versant nord, mais je crois qu'on se prépare à cet effet-là.

950

C'est évident qu'Hydro-Québec va devoir transporter à partir de Grand-Brûlé une ligne de transport qui va s'en aller desservir le versant soleil et le versant nord, pour un besoin, non pas pour de l'exportation.

Si je peux rajouter aussi le fait que le développement d'Intrawest à l'heure actuelle nous

955

apporte 2.5 millions de visiteurs, et d'ici cinq ou dix ans, nous allons atteindre sûrement le chiffre de 7 à 8 millions de visiteurs. Alors, c'est important. C'est sûr qu'on va avoir un besoin.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

960

J'aurais une deuxième question qui est un peu délicate. C'est qu'en regardant l'étendue, en termes de temps, du processus de consultation sur le projet de sécurisation de l'Outaouais - c'est depuis 1998 quand même - on se rend compte qu'il y a eu de multiples consultations par Hydro-Québec et par des comités, par des commissions. Puis je me suis souvent demandé la question comment est-ce qu'un propriétaire est ultimement informé? Puis comment est-ce que les élus de la région peuvent s'assurer que l'information est vraiment véhiculée jusqu'à ceux qui seraient directement ou presque directement touchés par la ligne?

965

970

C'est une question délicate parce qu'elle ne concerne pas vraiment l'ensemble du processus de consultation dans le sens que vous l'avez souligné dans votre mémoire, mais plutôt les liens qui se créent à l'intérieur d'une municipalité touchée pour s'assurer que tout le monde est informé. Je ne sais pas si vous comprenez ma question?

**M. MAURICE GIROUX :**

975

Votre question est peut-être très large. Comment le processus de consultation se fait? Écoutez, au niveau de la MRC, c'est sûr, ce qui se passe dans le moment, les consultations publiques, le BAPE qu'on a eu en mai, celui qu'on a eu avec le Comité Harvey, je pense qu'il a fait en sorte, avec les médias, la population a pu prendre beaucoup connaissance du dossier.

980

C'est sûr qu'à la MRC, nous, ce que nous faisons, nous défendons un trajet environnemental qu'on considère complètement inutile. Le projet par lui-même, nous avons donné notre aval au tout début quand le projet nous a été présenté. Alors, à ce moment-là, on réalisait le besoin, je pense, urgent de se positionner. Mais écoutez, après avoir pris connaissance et après avoir négocié ces choses-là avec Hydro-Québec, on s'est aperçu de la mauvaise foi qu'il y avait là-dedans en changeant le tracé, en s'en allant au tracé nord et en ignorant totalement le travail qui avait été fait antérieurement pour satisfaire des besoins d'une autre MRC.

985

990

Pourquoi le tracé nord a été choisi? Bien, écoutez, je pense que les gens d'Hydro-Québec ont démontré que la MRC de Papineau avait fait beaucoup de pression. Pourquoi le tracé sud n'a pas été retenu puis qu'il n'y a pas eu d'étude plus poussée? On ne le sait pas. On se pose encore la question.

995

Maintenant, avec le poste de conversion, on vient démontrer maintenant que la sécurisation, elle est faite et la ligne Grand-Brûlé n'est plus nécessaire. Alors, à ce moment-là, nous disons tout simplement - et je crois que la population est en arrière de nous, il y a eu de la consultation qui s'est faite à la MRC avec nos partenaires, les gens sont bien conscients de ce qui se passe - le besoin, aujourd'hui, n'est pas d'une ligne Grand-Brûlé - Vignan, est vraiment d'approuver et de soutenir le poste de conversion à L'Ange-Gardien pour justement sécuriser amplement les besoins d'Hydro-Québec et de la région outaouaise.

1000

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1005           Merci.

**M. MAURICE GIROUX :**

1010           Ça fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Girard.

1015           **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1020           Pour faire suite, dans la même lignée que la question de ma collègue, vous faites part de nombreuses consultations qui ont été faites depuis le début de ce projet, c'est-à-dire, en fait, depuis l'événement du verglas en 1998 et, entre autres, du soutien que vous avez eu de l'ensemble des municipalités, un consensus au niveau des municipalités, des citoyens et vous parlez aussi de partenaires que vous avez sur ce projet-là. Je voudrais vous entendre sur la réaction du milieu de l'industrie ou du milieu commercial ou des entreprises dans la région. Quelle est-elle par rapport aux consultations que vous avez faites et leur participation à vos consultations?

1025

**M. MAURICE GIROUX :**

1030           Bon, comme je vous disais tantôt, nos partenaires, ça représente le CRD des Laurentides, ça représente les chambres de commerce. Naturellement, à travers les chambres de commerce, bien, les industries de la région font partie de la Chambre de commerce. Ils n'ont pas démontré, comme ça s'est fait dans l'Outaouais... parce qu'on a assisté au BAPE, au mois de mai, et on a vu des industriels qui sont venus réclamer la ligne, le projet pour sécuriser de plus en plus leurs entreprises.

1035

1040           Mais chez nous, ça ne s'est pas fait de cette façon-là. On a expliqué le projet. On a expliqué la sécurisation, qu'elle était faite, qu'elle était maintenant rendue possible, et surtout avec l'appui aussi de notre député, ministre du coin, monsieur Jacques Léonard qui, lui, est totalement en désaccord avec la ligne et est convaincu qu'à l'heure actuelle, avec ce qui se fait ou ce qui va se faire avec le poste, que c'est suffisant pour sécuriser et on n'a pas besoin d'une ligne supplémentaire pour sécuriser cette région-là. Elle l'est sécurisée à l'heure actuelle et elle le sera encore mieux quand le poste sera permanent.

1045           Pour ce qui est de nos partenaires, écoutez, il n'y a pas eu de revendication de leur part en disant: \*Écoutez, on aurait peut-être besoin de cette sécurisation supplémentaire.+ Il n'y en a pas eu, parce que l'explication est tellement claire de ce qu'on a fait et ce qu'Hydro-Québec a

fait aussi. Alors, ça n'a pas été un besoin et ça n'a pas été une inquiétude de la part de nos commerçants ou de nos industriels.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1050

Je vous remercie.

**M. MAURICE GIROUX :**

1055

Merci bien.

**LE PRÉSIDENT :**

1060

Peut-être une dernière question, si vous permettez, pour vraiment mieux comprendre la position de la MRC par rapport au schéma d'aménagement.

1065

Dans votre mémoire, vous faites référence aux objectifs généraux, ainsi qu'aux préoccupations que vous exprimez à l'intérieur de votre tout nouveau et tout chaud schéma d'aménagement. Puis en même temps, vous faites référence à certaines contraintes d'affectation que vous décrivez sous forme de critères. Vous mentionnez les critères suivants -- vous en avez une série. Et vous êtes réservés par rapport au projet de ligne tel quel, bien qu'à l'intérieur de votre texte, dans le schéma, vous indiquez que vous n'excluez pas le passage d'une ligne à 315.

1070

Par ailleurs, dans votre présentation d'aujourd'hui, vous allez plus loin que ça, vous dites, et je reprends vos paroles puisque j'ai la chance de les avoir:

1075

\*Il appert qu'en première analyse, le projet de la ligne Grand-Brûlé - Vignan performe plutôt mal par rapport aux objectifs du schéma révisé.+

1080

**M. MAURICE GIROUX :**

Si vous me permettez, je vais laisser monsieur Morin qui a travaillé sur ce schéma d'aménagement depuis les huit dernières années, je vais le laisser répondre.

1085

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Morin.

**M. RICHARD MORIN :**

1090

Pour une utilisation de ce type-là, comme un équipement linéaire, une route ou une infrastructure linéaire, ligne électrique, nous, au niveau du schéma comme outil de planification, on a retenu les critères pour, si on veut, aider ce genre d'infrastructure-là à se localiser avec le moins d'impact. Parce qu'on ne pouvait pas utiliser comme tel le contrôle des usages au même titre que les habitations, les industries, tout ça. Ça fait que c'est pour ça qu'on a fonctionné, nous autres, quand on mentionnait: \*protéger les paysages+, par exemple, on fonctionne avec des critères.

1095

Et ce qu'on note, nous autres, c'est qu'à priori, on ne peut pas dire on s'oppose à toute ligne électrique sur notre territoire visuel, par exemple, sauf que quand on se rend compte qu'un projet de cette ligne-là cumule des impacts inutiles à répétition -- mettons, je prends l'exemple du lac Maskinongé, la rivière Maskinongé ou le chemin de Vendée ou le lac à la Truite, bien, par exemple, alors qu'on peut traverser une seule fois une route touristique, bien, on la traverse trois fois.

1100

1105

Ça fait que c'est pour ça qu'on dit c'est un projet qui, on pense, qui performe mal, en termes de tracé. Même si d'emblée on est contre, on a parlé tantôt de justification, on est contre le projet parce qu'on trouve que ce n'est pas justifié, mais au niveau du rendement du projet, au niveau des critères, on trouve qu'il répète des impacts inutilement. Ça fait que c'est plus à ce niveau-là. C'est les premiers constats qu'on a faits.

1110

Puis surtout après les dernières optimisations d'Hydro-Québec, on traversait des secteurs une seule fois et, là, on s'amuse à les cumuler les traverses. Dans le cas du lac à la Loutre et du lac Maillé, bien, là, tout simplement, plutôt qu'un lac est affecté, on envoie l'impact sur un autre lac. Donc, c'est un projet qu'on trouve qui performe mal au niveau de sa...

1115

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on doit comprendre, monsieur Morin, de ce que vous dites, que vous avez cinq critères que vous entendez appliquer face à un projet pareil.

1120

**M. RICHARD MORIN :**

Oui.

1125

**LE PRÉSIDENT :**

Vous faites référence à trois de ces cinq là. C'est les principaux qui vous apparaissent opposables au projet?

1130

**M. RICHARD MORIN :**

Oui.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'ensemble des critères que vous avez fait en sorte, selon vous, qu'il pourrait être parfaitement opposé à un projet, bien que, de façon générale, vous n'excluez pas le passage d'une ligne 315 dans votre schéma?

1140

**M. RICHARD MORIN :**

Bien, je veux dire, la question de conformité, c'est toujours un exercice quand même... à la limite, ce n'est pas un exercice cartésien à 100 % ou scientifique. C'est des prises en considération d'objectifs et avec des critères de planification.

1145

À ce moment-là, comme je vous dis, ça dépend, suite à la liste des composantes, on essaie de voir de quelle manière on pourrait minimiser la répétition des impacts. Sauf que comme je vous dis, moi, ce n'est pas par ces critères-là qu'on peut s'opposer à toute localisation d'une ligne sur un territoire, sauf qu'on peut s'en servir pour préciser des endroits qui sont plus propices par rapport à d'autres.

1150

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que la Commission essaie de comprendre, au-delà de la ligne générale par rapport à la justification, indépendamment de ça, comment se situe votre position, qui est de la performance plutôt mal par rapport aux objectifs du schéma révisé? On essaie de voir si -- alors que le ton le plus neutre dans votre mémoire, performer mal, c'est plus vers un non qu'un oui. Ça s'arrête où? Est-ce trop préliminaire l'étape présente ou si vous êtes rendus plus loin que ça dans votre analyse?

1160

**M. RICHARD MORIN :**

On ne l'a pas analysé encore en détail. Mais comme je vous dis, quand on spécifie dans la mesure du possible d'éviter de traverser les zones résidentielles et récréation, pour nous autres des zones de villégiature, et on traverse ces zones-là.

1165

**M. PIERRE-YVES GUAY :**

Vous me permettez un complément d'information?

1170

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1175

**M. PIERRE-YVES GUAY :**

1180 Ce que monsieur Morin explique, c'est qu'au niveau d'un schéma d'aménagement, effectivement, on ne peut pas exclure à priori un équipement linéaire.

1185 Ce serait tout à fait idiot dans un schéma d'aménagement que de dire: \*Il sera impossible à Hydro-Québec de construire des lignes sur notre territoire, et ceci pour toujours. Il sera impossible à Transport Québec de construire des routes parce que ça endommage évidemment le paysage.+ Ce qu'on peut dire, par contre, c'est qu'on doit essayer d'intégrer dans l'environnement le mieux possible ces tracés-là. Et si on ne parvient pas à le faire, bien, effectivement, le tracé en question ne serait pas retenu.

1190 Les critères qui sont dans le schéma de la MRC des Laurentides sont, grosso modo, des critères qui sont basés sur les mêmes considérations que la méthode ligne et poste d'Hydro-Québec: alors ne pas traverser les milieux habités, ne pas traverser les milieux fauniques qui sont riches, ne pas traverser un certain nombre de choses. Les critères qui sont exprimés dans le schéma reviennent, grosso modo, à dire la même chose.

1195 Or, on est en présence d'une étude d'impact qui nous dit: \*La meilleure variante, compte tenu des critères utilisés habituellement par Hydro-Québec par sa méthode ligne et poste, c'est la variante numéro 3+, c'est-à-dire une variante du corridor sud, ce qu'on appelait autrefois la variante sud, c'est-à-dire celle qu'Hydro-Québec devait étudier dans le cadre du décret 86-98 et qu'elle a reniée à deux reprises par la suite.

1200 Aujourd'hui, l'étude d'impact nous dit: \*C'est celle-là la variante qui cause le moins de dommages et qui respecterait potentiellement le mieux les critères du schéma d'aménagement.+ Mais Hydro-Québec nous dit du même souffle: \*Je ne retiens pas cette conclusion-là de mon étude d'impact. Je pense, en tant qu'entreprise, qu'il est mieux de réaliser la variante 2, qui m'apparaît pourtant la pire à tous égards ou, si ce n'est pas la pire, c'est l'avant-dernière parmi les quatre qui sont étudiées.+  
1205

1210 Alors, si cette variante 2 choisie par Hydro-Québec ne satisfait même pas les critères de son étude d'impact et de la méthode ligne et poste, comment voulez-vous qu'elle puisse satisfaire les critères du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides?

1215 Alors, à ce titre-là, effectivement, je serais porté, moi, à croire qu'on risque d'avoir un fameux problème de conformité. Mais en même temps, on n'ose pas croire que ça va se rendre jusqu'au bout, c'est pour ça qu'on n'en fera pas l'analyse fine pour l'instant. C'est qu'on se dit: \*Comment Hydro-Québec peut-elle mettre en place un tracé en reniant les conclusions de sa propre étude scientifique?+ C'est un non-sens et on imagine bien qu'à un moment donné, quelqu'un interviendra pour dire: \*Ce n'est pas ce tracé qui se réalisera. C'est le pire.+ Et Hydro-Québec le reconnaît.

**LE PRÉSIDENT :**

1220

Très bien. Monsieur le préfet, messieurs, nous vous remercions. Nous allons prendre une pause.

**M. MAURICE GIROUX :**

1225

Merci bien.

(SUSPENSION DE L'AUDIENCE)

\*\*\*\*\*

1230

(REPRISE DE L'AUDIENCE)

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jacques Monette. Bonsoir, monsieur Monette!

1235

**M. JACQUES MONETTE :**

Bonsoir!

1240

**LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

**M. JACQUES MONETTE :**

1245

Monsieur le président, mesdames les commissaires...

**LE PRÉSIDENT :**

1250

Un instant, s'il vous plaît, monsieur Monette. Je vais demander peut-être le silence dans la salle pour qu'on puisse entendre quelqu'un qui a quelque chose à dire. Monsieur Monette, on vous écoute.

1255

**M. JACQUES MONETTE :**

Merci.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

1260

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous permettez, monsieur Monette, des questions d'éclaircissement de la part de ma collègue, madame Girard.

1265

**M. JACQUES MONETTE :**

Avec plaisir.

1270

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Bonsoir, monsieur Monette!

**M. JACQUES MONETTE :**

1275

Bonsoir!

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1280

J'aimerais avoir quelques éclaircissements concernant votre projet d'extension, si je comprends bien, que vous passeriez votre cheptel d'une centaine de bêtes à 300. Je voulais savoir, est-ce que l'agrandissement est sur le terrain que vous avez déjà? C'est-à-dire, c'est un agrandissement d'un enclos que vous avez ou sur un autre terrain qui vous appartient ou un terrain à acquérir?

1285

**M. JACQUES MONETTE :**

Non. L'agrandissement que nous avons prévu de faire, c'est sur nos terres que nous avons présentement.

1290

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Que vous avez présentement.

1295 **M. JACQUES MONETTE :**

C'est-à-dire que, actuellement, nos enclos ont 52 acres.

1300 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui?

**M. JACQUES MONETTE :**

1305 Et puis, nous prévoyons agrandir pour à peu près un autre 75 acres d'enclos. Puis dans le projet d'agrandissement que nous prévoyons faire, c'est que la ligne d'Hydro passe directement là-dessus.

1310 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Sur les terres que vous avez déjà?

**M. JACQUES MONETTE :**

1315 Sur les terres qu'on a présentement.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1320 Vous faites état aussi de vos démarches que vous avez faites en termes d'expansion par rapport au marché américain, entre autres, mais aussi en termes de développement. Est-ce que c'est un projet que vous avez en partenariat ou avec d'autres entreprises?

**M. JACQUES MONETTE :**

1325 Ce n'est plus un projet, madame. C'est déjà actuel. On vend actuellement aux États-Unis sous le nom de Wild Rack Hunting Product. C'est une compagnie américaine. Nous, ce qu'on fait ici, au Québec, c'est qu'on embouteille le produit, ici au Québec, puis c'est vendu aux États-Unis. C'est livré aux États-Unis. Mais la compagnie existe depuis maintenant huit mois et puis ça va très, très bien. C'est que, ici, au Québec, on a une population de chasseurs d'à peu  
1330 près 80 000 chasseurs au Québec, tandis qu'aux États-Unis, on a une population de 20 millions de chasseurs.

Ça fait que c'est la raison pour laquelle nous prévoyons agrandir nos enclos, pour pouvoir augmenter notre cheptel, pour pouvoir suffire à la demande.

1335

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1340 Une autre question par rapport à ce que vous faites part dans votre mémoire. Vous avez fait des démarches auprès d'Hydro-Québec pour vous assurer de la possibilité de faire votre extension sans trop de crainte, si je comprends bien. Et, entre autres, vous parlez qu'il semblerait que les négociations ont achoppé ou achoppent, c'est dans le contexte où vous devez construire une clôture de 8 pieds, électrifiée.

**M. JACQUES MONETTE :**

1345 C'est ça.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1350 C'est-à-dire, est-ce que vous voulez nous expliquer? Est-ce que c'est essentiel au développement de l'enclos? C'est-à-dire, l'enclos, actuellement, il y a des clôtures électrifiées?

**M. JACQUES MONETTE :**

1355 C'est ça. Actuellement, nos enclos, c'est des clôtures de 8 pieds. C'est ce qu'on appelle de la broche à gibier. Actuellement, c'est déjà électrifié. C'est sur le 220 - je ne suis pas un spécialiste là-dedans - mais je sais que c'est une compagnie qui sont venus installer nos... ça, c'est pour empêcher les prédateurs d'entrer à l'intérieur de nos enclos, que ce soit pour le loup, le coyotte ou l'ours noir, pour qu'ils puissent venir manger les bébés. C'est la  
1360 raison pour laquelle on fait ça électrifié.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1365 Parfait. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Monette.

1370 **M. JACQUES MONETTE :**

Merci.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Avant d'inviter le prochain participant, la Commission va faire une exception au déroulement dans l'ordre d'invitation des participants pour ce soir et vous indiquer immédiatement pourquoi on fait une exception, c'est tout simplement pour tenir compte de l'âge de la prochaine participante qui, normalement, serait en toute fin de soirée. Alors, on invite donc immédiatement, avec votre consentement qu'on présume, Roseline Hébert-Morin. Bonsoir!

1385 **Mme ROSELINE HÉBERT-MORIN :**

Bonsoir! Je voudrais présenter au nom des enfants, d'abord une pétition que j'ai faite moi-même contre le projet. Je l'ai fait signer par 31 personnes. C'est mon mémoire. Puis il y a des dessins qui sont sur les murs de la salle, il y en a 120. C'est ce qui représente l'opposition des enfants. C'est leur mémoire. Ils sont sur trois thèmes: conserver les ressources naturelles, les arbres, les fleurs, les animaux et l'eau potable.

Deuxièmement, leur inquiétude face à l'héritage que laissera toute la construction de la ligne haute tension pour toutes les générations à venir.

Et, dernièrement, sécuriser mais pas à n'importe quel prix. C'est tout. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1400 Nous invitons maintenant, monsieur Louis Auger. Bonsoir, monsieur!

**M. LOUIS AUGER :**

1405 Bonsoir! Je présente ce mémoire au nom de la SOPABIC. La SOPABIC, c'est la Société du patrimoine du bassin inférieur de la Rouge et de la chaîne géologique du Mont-Tremblant.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Une première interrogation mais d'ordre général. Vous nous dites, monsieur, que SOPABIC a été créée en 99, ici à Saint-Jovite. Souvent, la formation des organismes, ça découle d'un problème rencontré ou d'un thème qu'un certain nombre de personnes veulent développer ensemble.

1415 Dans le cas de votre organisme, de votre société, est-ce qu'il y a un événement particulier qui a suscité la formation de l'organisme?

1420 **M. LOUIS AUGER :**

Je ne pourrais pas vous dire parce que je n'ai pas assisté personnellement à la fondation de l'organisme en question, mais je pense que ça relève d'un sentiment général de vouloir préserver notre patrimoine et notre milieu culturel et naturel.

1425

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Une question de ma collègue, madame Chauvin.

1430 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Dans votre mémoire, vous dites que le Conseil régional de développement des Laurentides, dans son plan 2000-2005, je pense, a élaboré des mesures concrètes de protection du paysage. Je ne sais pas si vous pouvez apporter quelques précisions sur cet aspect-là qui a été développé par le CRD pour son plan d'action qui est en vigueur dans le moment?

1435

**M. LOUIS AUGER :**

1440 Je ne pourrais pas vous dire. Je ne pourrais pas vous dire parce que, personnellement, je n'ai pas pris connaissance du document en question.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1445 Vous dites aussi dans votre mémoire que la SOPABIC s'est donné le mandat d'établir un musée des diverses cultures qui ont façonné le milieu et un centre de documentation. Avez-vous des précisions là-dessus?

1450

**M. LOUIS AUGER :**

Non. C'est un projet à venir. On cherche des opportunités pour le réaliser. Mais c'est un projet à venir. On n'a pas de balise définie, précise actuellement, encore à cet effet.

**LE PRÉSIDENT :**

1455

Nous vous remercions, monsieur Auger.

Nous invitons maintenant, monsieur Jean-Marie Morin. Bonsoir, monsieur Morin!

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

1460

Bonsoir!

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Morin, si vous permettez, quelques éclaircissements pour mieux comprendre encore les aspects que vous présentez de la part de ma collègue madame Chauvin.

1470 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Comme vous l'avez annoncé, vous avez apporté des éléments techniques. Peut-être avoir des précisions sur le fait de ne pas avoir à synchroniser les deux réseaux, les avantages que ça comporterait sur le plan de la sécurité d'alimentation.

1475

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

De ne pas avoir à synchroniser? Ce qui arrive, si on voulait relier directement la région de l'Outaouais en Ontario, ça implique, à ce moment-là, que toute la région qu'on veut alimenter à même l'Ontario, il faut la déconnecter du réseau du Québec. Tandis qu'en la reliant avec le poste asynchrone, si on veut, les réseaux peuvent toujours être connectés ensemble mais il y a un accord de fréquence qui se fait à travers le poste. Et l'avantage d'opérer dans cette configuration-là, c'est que s'il y a un excès de demande du côté du Québec, ça peut être comblé automatiquement par de l'énergie en provenance de l'Ontario. Le contraire aussi.

1485

Le même poste, s'il est convenablement configuré, peut servir à importer ou à exporter. S'il y a une crête de basse température, ici, on peut importer de l'électricité des États-Unis où ils en ont de trop en hiver, à travers ce poste-là. Le même phénomène peut se faire dans le sens contraire aussi. On peut faire marcher les climatiseurs de la Ville de New York avec les surplus d'électricité qu'on a, ici, au mois de juillet. C'est selon la façon que le poste est configuré.

1490

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Vous avez annexé à votre mémoire un dessin technique, avec des ajouts suggérés à la configuration prévue par Hydro-Québec pour le poste de l'Outaouais. Là-dedans, il y a un turbo alternateur. Est-ce que vous pouvez donner des exemples d'un turbo alternateur?

1495

1500 **M. JEAN-MARIE MORIN :**

Techniquement, un turbo alternateur, c'est une génératrice qui est actionnée par une turbine. C'est la même chose que ce qu'on se sert pour les installations domestiques, sauf que le moteur, au lieu d'être à piston, c'est une turbine à gaz généralement, puis la génératrice est  
1505 infiniment plus grosse. Mais ça fonctionne essentiellement sur le même principe. Et ça permet, ça, dans le cas où le réseau de l'Outaouais serait totalement effondré, avec l'apport de puissance fournie par le turbo alternateur, ça permettrait d'opérer le poste de conversion comme s'il y avait un restant de production locale dans l'Outaouais. Ça peut remplacer ça. Dans l'éventualité où tout le réseau serait mort, ça permettrait de faire la commutation des valves du  
1510 convertisseur pour importer.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Dans votre mémoire, vous suggérez également un tronçon de ligne à 120 kV du poste  
1515 de l'Outaouais vers la ligne existante à 120 kV Gatineau - Petite-Nation.

**M. JEAN-MARIE MORIN :**

Oui. À ce moment-là, le réseau de 120 kV, il fait tout le Québec, en fait. Il est coupé en  
1520 petits bouts. Mais dans la région de l'Outaouais, dans le cas d'une catastrophe majeure, si la ligne à 120 kV est encore utilisable, on pourrait alimenter partiellement la Ville de Hull ou Gatineau en se servant de la ligne de 120 kV au lieu de se servir de la ligne de 315. À ce moment-là, ça serait avec une capacité passablement réduite. Mais vu qu'on a déjà une  
1525 production de 600 MW dans l'Outaouais, si on fait transiter 100 MW par là, avec une couple d'autres appoints mineurs, on peut sécuriser l'Outaouais, indépendamment du poste.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Morin.

1530

Nous invitons maintenant monsieur Jean Sabourin. Bonsoir, monsieur!

**M. JEAN SABOURIN :**

1535 Bonsoir! Je vais tenter d'être très bref. Comme vous avez vu, ce n'est pas volumineux.

**LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

1540

**M. JEAN SABOURIN :**

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

1545

**LE PRÉSIDENT :**

Un point d'information seulement, pas de question. On ne peut pas laisser passer sous silence une de vos assertions par rapport à votre perplexité sur le système et son intégrité. Je vais vous faire seulement un commentaire.

1550

Ça serait plus facile pour une Commission de ne pas être neutre. Ça serait plus facile. Mais les règles, la loi qui nous gouverne, font en sorte qu'on a cette obligation de l'être. Puis vous avez entendu au début de la soirée, on vous l'a dit encore, dans la partie publique, on va l'être. C'est important pour tout le monde, je vous dirais, il y a une question de point de vue aussi là-dedans. Je m'explique.

1555

Quelqu'un qui serait pour le projet, qui serait venu à la première partie de l'audience publique, qui aurait entendu à de très nombreuses reprises le chahutage dans la salle, à l'arrière particulièrement, ou certaines manifestations de la salle de ce soir, pourrait sortir, écrire exactement la même opinion que vous, en disant: \*Bien, on questionne l'intégrité.+

1560

Le fait d'être neutre est une condition sine qua non qui fait en sorte que -- je vais le dire autrement. La Commission comprend que vu de la salle, ça serait certainement plus motivant ou plus stimulant de voir de quel côté que les têtes tournent en avant. Mais on se fait fort de ne pas y aller dans ce sens-là, tout simplement parce qu'au bout de la ligne, ce qu'on essaie de faire, c'est un équilibre. C'est un équilibre qui est difficile à atteindre. Tout simplement. C'est le commentaire que la Commission voulait vous signaler, je dirais, en toute honnêteté. Merci, monsieur Sabourin.

1565

1570

**M. JEAN SABOURIN :**

Merci.

1575

**LE PRÉSIDENT :**

On invite les représentants de la Municipalité de Paroisse de Saint-Jovite et de la Municipalité d'Arundel. Bonsoir!

1580

**M. MAURICE GIROUX :**

1585 Bonsoir, monsieur le président! Je vous présente à ma gauche le maire de la  
Municipalité d'Arundel, monsieur David Flannigan, et monsieur Pierre-Yves Guay, consultant  
en urbanisme à la MRC.

Si je peux me permettre une petite liberté, il y a une petite pensée d'Horace à la  
première page qui dit: \*Quand les rois délirent, c'est le peuple qui paie.+

1590 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**LE PRÉSIDENT :**

1595 Un premier éclaircissement, si vous permettez, monsieur, de la part de ma collègue,  
madame Girard.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1600 Juste un petit éclaircissement. Je pense que vous avez fait référence dans l'autre  
mémoire que vous avez présenté tout à l'heure comme préfet de la MRC, la variante proposée  
dont vous parlez, qui aurait été refusée par Hydro-Québec, si je me réfère à ce qui a été dit  
dans l'autre mémoire, c'est une variante qui remplacerait le lien entre la variante sud, la  
première, dans Laurentides et celle de Papineau Nord?

1605 **M. MAURICE GIROUX :**

En fait, le premier tracé, c'était celui qui partait du poste Grand-Brûlé et qui s'en allait  
pratiquement en ligne droite jusqu'au poste de l'Outaouais, qui passait vers le sud. Il y avait  
deux tracés potentiels qui contournaient d'un côté le lac La Blanche, je crois, et de l'autre côté  
1610 aussi. Ça, c'était le premier tracé proposé au sujet duquel on s'est assis avec Hydro-Québec  
pour en discuter. Et ça avait été comme coulé dans le béton en disant: \*Voici la ligne et c'est à  
l'intérieur de ça qu'il faut trouver un tracé, et il ne faut pas déroger de ces lignes-là.+

1615 Sauf que un mois et demi après, lors d'une assemblée, en plein milieu d'une  
assemblée, un téléphone cellulaire sonna et le tracé changea.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1620 Donc, la variante en question que vous dites que Hydro-Québec n'a pas voulu évaluer,  
c'est celle-là.

**M. MAURICE GIROUX :**

1625 C'est en plein celle-là.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1630 C'est la première. Ce n'est pas une correction...

**M. MAURICE GIROUX :**

Non.

1635 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

... suite à la première proposition.

**M. MAURICE GIROUX :**

1640 Non. C'était vraiment la ligne qui avait été désignée. Par la suite, on nous a présenté le corridor nord et le Comité Harvey, avec la MRC, avait proposé à ce moment-là des variantes, des variantes et des optimisations, en disant sud-nord, pour éviter le plus possible le territoire d'Amherst mais, à ce moment-là, on commençait à chevaucher la ligne des deux MRC et on

1645 trouvait ça inacceptable. Mais sauf que ça avait été proposé au moment du Comité Harvey. Ça avait été un compromis qui aurait pu être accepté.

Sauf que suite à ce qu'on connaît maintenant, écoutez, je pense qu'on a fait la preuve et la démonstration que cette ligne-là, peu importe le tracé qu'on nous proposerait, on va maintenir

1650 notre position. Elle n'est pas nécessaire, elle n'est pas requise.

**Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Merci.

1655

**LE PRÉSIDENT :**

Un autre éclaircissement de la part de ma collègue, madame Chauvin.

1660 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Dans votre mémoire, vous parlez des compensations financières que vous auriez pu retirer du projet. La précision, c'est, est-ce que vous parlez des compensations que Hydro-Québec fait lot par lot avec les pylônes...

1665

**M. MAURICE GIROUX :**

Non.

1670 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

... ou d'autres genres de compensations?

**M. MAURICE GIROUX :**

1675

Je vais vous expliquer. Pour ce qui est de Saint-Jovite Paroisse, étant donné que le poste Grand-Brûlé est sur notre territoire et que le poste nécessiterait des installations supplémentaires à l'intérieur du poste Grand-Brûlé actuel, c'est un investissement environ de 50 millions \$ qui serait installé à l'intérieur du poste. Donc, si on connaît la politique actuelle d'Hydro-Québec, quand ils font des aménagements, c'est 1 % de cette somme-là qui serait retourné à la MRC et à la municipalité du territoire.

1680

Donc, on parle de un demi-million \$ de ces argents qui seraient redistribués à l'intérieur pour l'aménagement soit du paysage, c'est des sommes assez considérables. Et la même chose au niveau des pylônes. Quand on installe des pylônes, il y a des compensations que les propriétaires reçoivent, que les municipalités reçoivent.

1685

**LE PRÉSIDENT :**

1690

Monsieur le préfet, monsieur le maire, monsieur, nous vous remercions.

**M. MAURICE GIROUX :**

Merci bien.

1695

**LE PRÉSIDENT :**

Nous invitons maintenant madame Francine Brosseau.

1700

**Mme LYNE BROSSEAU :**

Mon nom est Lyne Brosseau parce que madame Francine Brosseau a une grosse grippe.

1705

**LE PRÉSIDENT :**

C'est au nom de la famille.

1710 **Mme LYNE BROSSEAU :**

Oui. Et je parle au nom de la famille Clément Brosseau.

**LE PRÉSIDENT :**

1715

Très bien. Nous vous écoutons.

**Mme LYNE BROSSEAU :**

1720 (L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**LE PRÉSIDENT :**

1725

Si vous permettez un éclaircissement, madame. Vous dites dans votre mémoire:  
\*Nous demandons que le promoteur Hydro-Québec soit assujetti aux mêmes lois et aux mêmes règles environnementales que tout autre citoyen corporatif de cette province+,  
et vous faites référence à la Stratégie de protection des forêts.

1730

Dans la Stratégie de protection des forêts, doit-on comprendre que c'est la question d'utilisation des phytocides à laquelle vous référez?

**Mme LYNE BROSSEAU :**

1735

Oui. Qu'on a eue, ici.

**LE PRÉSIDENT :**

1740

Donc, c'est par rapport aux échéanciers gouvernementaux d'utilisation des phytocides, que vous demandez que Hydro soit conforme.

**Mme LYNE BROSSEAU :**

Comme tout le monde.

1745

**LE PRÉSIDENT :**

Comme tout le monde. Très bien. Une question de ma collègue, madame Chauvin.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1750

Juste une petite précision. L'avant-dernier paragraphe de votre mémoire, vous dites que vous questionnez le travail du ministère de l'Environnement, puis vous dites que vous vous sentiriez plus à l'aise si le mandat d'étude et de surveillance était transféré à un organisme indépendant associé à des citoyens de la région.

1755

Qu'est-ce que vous entendez par \*le mandat d'étude et de surveillance+? Est-ce que vous parlez du processus d'étude d'impact ou la surveillance pendant les travaux?

**Mme LYNE BROSSEAU :**

1760

La surveillance des travaux, les études d'impact. Puis si on se fie aux soirées d'information, monsieur faisait référence à des études d'Hydro-Québec. Là, je me dis, je m'excuse, c'est sûr que le promoteur ne dira pas: \*Bien, ce n'est pas bien bon.+ Ça fait que je trouve que ce n'est pas neutre comme étude.

1765

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Ça m'éclaircit. Je vous remercie.

1770

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame Brosseau.

1775

Nous invitons le dernier participant, monsieur Rolf Quosdorf. Bonsoir, monsieur! En commençant, c'est à vous à faire une rectification si j'ai erré dans la prononciation de votre nom.

**M. ROLF QUOSDORF :**

1780

Oui. Mon nom est Rolf Quosdorf. Je suis le propriétaire d'un terrain juste à côté de la rivière Maskinongé. Bonsoir, mesdames! Bonsoir, monsieur!

1785

Mes commentaires sont très simple parce que comme individuel, je n'ai pas de ressource pour faire beaucoup d'études. Je voudrais dire peut-être que vous avez l'impression qu'il y a beaucoup de gens dans cette salle, ce soir, ou dans les autres salles avant, qui ne vont pas coopérer avec Hydro-Québec. Mais ce n'est pas vrai.

1790

Il y a longtemps, nous avons donné du terrain, même le droit de coupage à Hydro-Québec pour faire la ligne d'électricité de deux phases. C'est à Canton D'Amherst. À peu près 5 ans passé, on a donné encore une fois le droit à Hydro-Québec pour le coupage, pour faire la ligne de trois phases. Mais toutes les choses servent tous les citoyens dans les environs, dans les municipalités.

1795 Maintenant, Hydro-Québec nous demande à nous autres de donner une grosse partie de terrain pour faire cette ligne vers Vignan, et comme tout le monde dans cette salle, je suis complètement contre ce projet. J'ai donné quelques raisons pour lesquelles: la destruction de ma plantation. Moi, j'ai une plantation de pin rouge et la ligne va traverser au milieu de cela. Et aussi ma forêt.

1800 J'avais l'intention d'utiliser et promis à mon fils de faire un chalet sur le terrain là, mais avec une ligne d'électricité comme ça, c'est impossible de le faire. Et ça détruit la propriété complètement et les autres voisins aussi. La destruction de la faune et de la flore.

1805 Et la ligne, comme j'ai dit avant, ne va pas servir à la population des municipalités indiquées à côté de la rivière Maskinongé et c'est la raison pour laquelle je m'oppose absolument au projet en question. Merci bien.

**LE PRÉSIDENT :**

1810 Si vous permettez, monsieur, peut-être juste deux points d'éclaircissement. Vous faites référence à votre plantation de pin. Votre plantation de pin, est-ce que c'est une plantation de...

**M. ROLF QUOSDORF :**

1815 De pin rouge.

**LE PRÉSIDENT :**

De pin rouge. Est-ce que c'est une vieille plantation? Est-ce que ça fait longtemps?

1820 **M. ROLF QUOSDORF :**

Oui, oui, oui. 18 ans.

**LE PRÉSIDENT :**

1825 18 ans?

**M. ROLF QUOSDORF :**

1830

Oui. Et, l'autre élément, c'est que vous mentionnez dans les extraits de votre mémoire, vous faites référence à la traversée, le changement du tracé du côté du Chemin Vendée. Est-ce que c'est le secteur que vous habitez?

1835

**M. ROLF QUOSDORF :**

Oui. Oui, exactement. Et il y a une autre question, par exemple. Il y avait une ligne bleue. Ça touche d'autres propriétés. Ça a été changé deux fois, déjà, vers une ligne rouge. Maintenant, j'ai entendu dire qu'il y a une autre ligne rose. Je n'ai pas les plans de ça mais un de mes voisins m'a donné un plan mais, maintenant, il y a trois lignes. Je ne sais pas laquelle va être impliquée. Je ne sais pas.

1840

**LE PRÉSIDENT :**

1845

Est-ce que je peux vous demander de quelle façon, vous, vous avez su que vous étiez impacté du côté du Chemin Vendée?

**M. ROLF QUOSDORF :**

1850

Oui. C'est le propriétaire d'un terrain...

**LE PRÉSIDENT :**

1855

Oui? Je vais vous demander de vous asseoir. Parce que, monsieur, il faut qu'on sache qu'est-ce qui se passe aussi.

**M. ROLF QUOSDORF :**

1860

Oui.

**M. JEAN-MARIE NANTEL :**

Regardez, ici. Ça, c'est une ligne qui passait...

1865

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur? On ne peut pas procéder comme ça, là. Si vous voulez vous asseoir à côté de monsieur Quosdorf.

1870

**M. ROLF QUOSDORF :**

C'est mon ami. C'est vraiment le lot P-12, Rang 01, PC 04. Et il y a une ligne rose, maintenant, qui va traverser cette partie de lot et traverser la rivière.

1875

**LE PRÉSIDENT :**

À votre connaissance et peut-être en vous faisant aider par votre ami, y a-t-il d'autres propriétés qui risquent d'être impactées autour mais avec des éléments particuliers, à votre connaissance?

1880

**M. JEAN-MARIE NANTEL :**

Je peux parler?

1885

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. On vous écoute.

1890

**M. JEAN-MARIE NANTEL :**

Oui, il y a d'autres personnes aussi. On est six citoyens.

1895

**LE PRÉSIDENT :**

Comme vous.

1900

**M. JEAN-MARIE NANTEL :**

On a demandé à Hydro-Québec de passer plus loin, au lieu de passer en plein milieu du lac qui fait l'opposition. Les petits moineaux, l'automne, ça va faire quoi dans l'eau? On a déjà de l'achigan qui a déjà pourri par je ne sais pas quoi. On a une ligne d'Hydro-Québec qui a passé, elle passait sur les terrains privés. Là, ils l'ont changée. Mais au lieu de s'en aller plus loin, elle rapproche les maisons.

1905

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on peut vous demander votre nom?

1910

**M. JEAN-MARIE NANTEL :**

Monsieur Jean-Marie Nantel, 353, Chemin Vendée.

**LE PRÉSIDENT :**

1915

C'est beau. Monsieur Quosdorf?

**M. ROLF QUOSDORF :**

1920

Ça va affecter quatre ou cinq citoyens, immédiatement: monsieur Dagenais, monsieur Nantel et monsieur Coon.

**M. JEAN-MARIE NANTEL :**

1925

Il y en a d'autres, des Gaspésiens qui demeurent un peu plus loin. Ils ne sont pas ici, ce soir. Qu'est-ce que je voudrais dire, il y a quelques années, Hydro-Québec a passé sur les terrains de monsieur Quosdorf. Ils ont fait une ligne à deux phases à la largeur de la ligne. Monsieur Quosdorf a donné le terrain pour ça. Là, quatre, cinq ans après, ils sont arrivés, il y a des trembles. Ça pousse grand, ça. Quand il vente, ils cassent, puis ça arrive sur les lignes.

1930

Là, ils ont changé la ligne, ils ont fait une trois phases, ils ont suivi le bord de la route mais toujours sur la plantation de monsieur Quosdorf, là ils ont trimé les pins. C'est ça qu'il voulait dire tantôt. Ça fait trois fois qu'ils passent chez eux, qu'ils coupent puis qu'ils coupent.

**LE PRÉSIDENT :**

1935

Mais sa plantation, c'est en pin.

**M. JEAN-MARIE NANTEL :**

1940

Oui. Puis à côté de monsieur Quosdorf, il y a des pins que ça fait 28 ans qui sont plantés, puis sur l'autre côté, comme 18 ans. Des arbres qui sont à peu près à 6 pouces.

**LE PRÉSIDENT :**

1945

Merci pour ces précisions. Merci, messieurs.

**M. ROLF QUOSDORF :**

Merci.

1950

**LE PRÉSIDENT :**

Avant de terminer, nous allons inviter monsieur Jean-Marie Alarie, qui désire utiliser le droit de rectification. Bonsoir, monsieur!

1955

**M. JEAN-MARIE ALARIE :**

1960 Bonsoir, monsieur le président! Tantôt, au moment du dépôt du premier mémoire qui a été déposé par les représentants de l'Association des propriétaires riverains des lacs, je pense, vous avez posé une question -- je ne sais pas si vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

1965 Oui, très bien.

**M. JEAN-MARIE ALARIE :**

1970 Vous avez posé une question au représentant, lui demandant: est-ce que vous avez des exemples des dégâts qu'une ligne peut causer sur les terres où passe la ligne. Le monsieur en question vous a répondu à sa connaissance il y avait une pisciculture qui avait eu des dommages causés. Il avait dit par les phytocides, mais c'était pas ça l'histoire, on va dire...

**LE PRÉSIDENT :**

1975 C'est la vôtre?

**M. JEAN-MARIE ALARIE :**

1980 C'est ma pisciculture. Ça s'est produit au moment de la construction de la ligne en 78. La réponse qu'il vous a donnée, c'est qu'un représentant d'Hydro-Québec lui avait dit que, oui, j'avais poursuivi Hydro-Québec mais que j'avais perdu parce que je manquais de preuve. Ça, c'est absolument faux. J'aimerais bien voir le représentant d'Hydro-Québec venir me dire ça en pleine face. Parce que ça ne s'est pas passé directement de même.

1985 Mais étant donné qu'on a voulu protéger la grande dame, Hydro-Québec, on m'a réglé hors Cour. Quand on règle une personne hors Cour, qu'on lui offre un règlement hors Cour, c'est qu'on se sent coupable. D'après moi. Si Hydro-Québec avait pas été coupable de ce que je réclamaï, elle ne m'aurait pas payé.

1990 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous voulez rectifier ce qui a été dit.

1995 **M. JEAN-MARIE ALARIE :**

2000 Oui. Je veux rectifier la réponse mais j'aimerais continuer à répondre à cette question que vous avez posée. Est-ce que vous avez des exemples? Moi, je peux vous en donner des exemples. Parce que, moi, je vis avec une ligne, avec la ligne de 735 depuis 21 ans. Des fois, on entend dire des gens d'Hydro-Québec: \*Tu sais, c'est passager. Tu la vois mais, un jour, tu ne la verras plus.+ Elle est toujours là pour nous rappeler les problèmes qu'elle nous a causés. Moi, ça fait 21 ans qu'elle est là. Elle continue à me rappeler les problèmes qu'elle m'a causés.

2005 Au point de vue problèmes, je peux vous en parler de problèmes. Il y a X problèmes avec ces lignes-là. C'est sûr, on parle de dégagement de la forêt. C'est le premier gros problème. Le premier coup d'oeil, certain. Mais quand on parle de l'histoire des phytocides, ça m'est arrivé encore cet été. Ils sont arrivés en plein mois de juillet, on était dans la pleine grosse saison de pluie. Vous savez, cette année, comment est-ce qu'il y a eu de la pluie? Ils sont arrivés avec des grosses machines. Moi, chez nous, dans le bassin hydrographique, le bassin qui alimente mes étangs, c'est deux grosses montagnes. Ils sont arrivés là-dedans avec des machineries lourdes pour arroser. C'est moi qui a été obligé d'aller les revirer pour les empêcher d'arroser à ce moment-là.

2015 Puis j'ai des photos chez nous. C'est dommage, je ne savais pas que je viendrais parler ici, ce soir. J'ai des photos prouvant qu'ils sont venus arroser à peu près à 50 pieds du ruisseau, le ruisseau qui alimente les étangs de pêche. Ça, c'est un problème. Il y en a d'autres. Je pourrais vous nommer l'histoire des grands vents après ça.

2020 Quand on ouvre un corridor de pareille sorte, puis qu'on paye pour le corridor de 500 pieds, c'est pas 500 pieds qu'il faudrait qu'ils paieraient. Il faudrait qu'ils en paieraient à peu près 2 000 pieds de large chaque bord. Parce que les vents, quand tu donnes accès aux vents dans un corridor de la pareille sorte, ça s'en va de chaque côté, puis le bois, il ne finit plus de casser de chaque côté. Ça fait 20 ans, ça fait 22 ans qu'ils ont défriché chez nous; le bois casse encore de chaque côté de la ligne. Ce qu'on ne voit pas ailleurs, sur les terres.

2030 Puis un autre problème que je pourrais vous expliquer quand on parlait de motoneige, tantôt. Oui, les motoneiges, c'est vrai, on va parler de tout-terrain sur la grande ligne, certain que c'est vrai. Les gens nous disent: \*Ça ne te regarde pas. On est sur le terrain d'Hydro-Québec.+ Pas mal, oui! C'est drôle, moi, le compte de taxes rentre encore à mon nom mais il est juste à mon nom. Il n'est pas au nom d'Hydro-Québec et de Jean-Marie Alarie. Il est juste au nom de Jean-Marie Alarie, le compte de taxes.

2035 Donc, c'est ça. Ça ouvre une porte à tout le monde. C'est un nouveau corridor pour les gens pour empiéter sur la forêt privée. C'est des problèmes mais je pense que je pourrais en énumérer encore, faites-vous en pas.

**LE PRÉSIDENT :**

2040 Mais vous en nommez quand même quelques-uns. La Commission comprend que vous avez fait votre droit de rectification sur l'assertion qui vous concernait en début de séance. La Commission comprend également que vous faites une présentation verbale de votre préoccupation par rapport à un projet de ligne électrique. Merci, monsieur Alarie.

2045 **M. JEAN-MARIE ALARIE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2050 Demain soir, ici même, à 19 h. Merci.

\*\*\*\*\*

2055 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2060 ET J'AI SIGNÉ:

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, S.O.**